



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

22 MARS 2023

Plan de sobriété énergétique

Lancé le 6 octobre 2022 sous l'égide de la Première Ministre, le plan de sobriété énergétique constituait une réponse d'anticipation de difficultés d'approvisionnement énergétique, du fait de la guerre en Ukraine et des travaux sur le parc nucléaire.

Basé sur des **travaux collectifs** de tous les acteurs (Etat, collectivités, entreprises, associations environnementales etc), réunis dans 9 groupes de travail, il repose sur la mobilisation et la responsabilisation de tous, avec un **objectif commun de réduction de 10% de la consommation énergétique d'ici 2024**, via « *des économies choisies plutôt que des coupures subies* » (E.Borne)

Associé à une grande campagne de communication Chaque Geste Compte sur les gestes anti-gaspillage à destination du grand public, le plan de sobriété a permis l'implication des citoyens sur ces enjeux.



Gisements d'économies d'énergie (gaz et électricité) en 2024 liées au plan de sobriété

0 5 10 15 20 25 (TWh/an)

Température à 19°C

Gestion intelligente des bâtiments tertiaires (BACS)

Thermostats dans les logements

Écogestes électriques

Isolation des réseaux d'eau

Absence de terrasses chauffées / portes formées des commerces / extinction des enseignes et publicités lumineuses entre 1 et 6 h

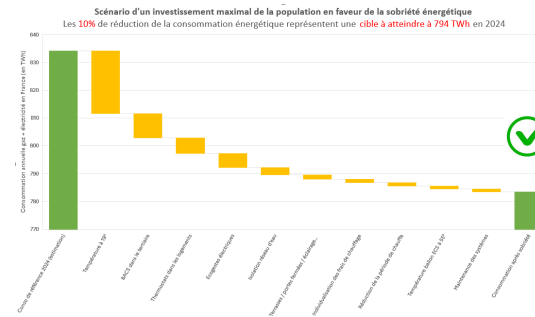
Individualisation des frais de chauffage

Réduction de la période de chauffe

Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C

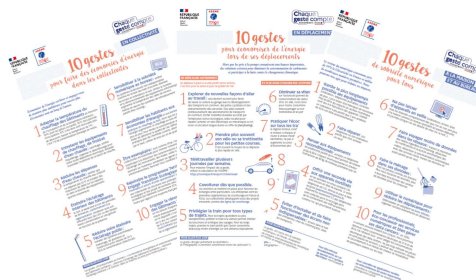
Maintenance des équipements de chauffe

Remplacement luminaires publics par des LED



Le plan de sobriété reposait à la fois sur des actions :

- de court terme, basées sur l'identification de sources de réduction de consommation d'énergie via l'utilisation de **check-lists « anti-gaspillage »** pour des gains rapides par type d'acteurs : pour les « collectivité », la « mobilité », le « numérique »,

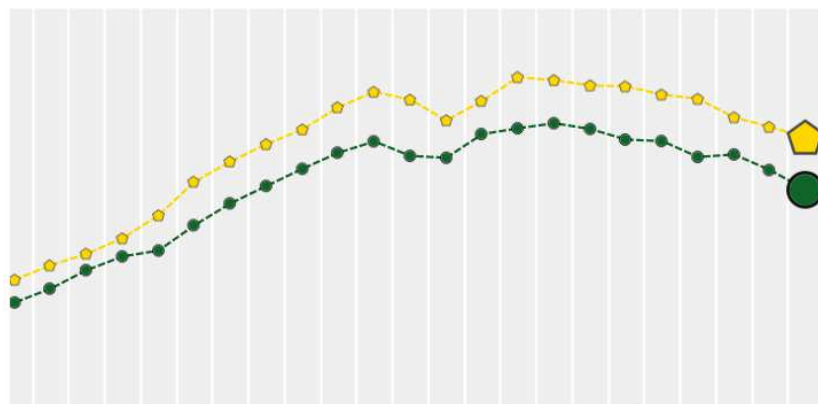


- de moyen terme, basées sur l'accompagnement des différents acteurs pour les aider à s'adapter via des **programmes CEE (ACTEE+ etc)**, des **fiches CEE** pour le remplacement de matériel, des **fonds etc**



Plan de sobriété énergétique – les premiers résultats

Consommation hebdomadaire cumulée d'électricité et de gaz naturel des consommateurs français, corrigée du climat, au 12 mars 2023



S40 S41 S42 S43 S44 S45 S46 S47 S48 S49 S50 S51 S52 S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S9 S10

Consommation cumulée observée depuis le 1er août 2022, au 12 mars 2023

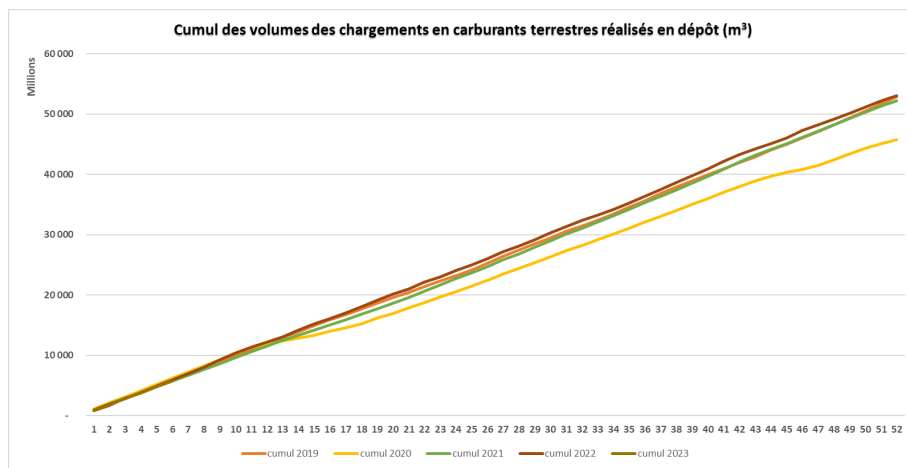
| Électricité | Gaz naturel (hors centrales à gaz) | Cumul électricité et gaz naturel |
|---|--|--|
| 285,88 TWh | 268,6 TWh PCS | 527,86 TWh PCI |
| Écart par rapport à 2018-2019 -7,6 % | Écart par rapport à 2018-2019 -16 % | Écart par rapport à 2018-2019 -11,6 % |

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Grâce à la mobilisation de tous, des **baisses de réduction de gaz et électricité ont été réelles pour le gaz et l'électricité**. Pour l'électricité, les baisses de consommation ont largement participé à la résilience du système électrique français observée cet hiver et ont permis d'éviter des alertes Ecowatt orange et rouge avec les contraintes associées. Cette baisse touche tous les segments (résidentiel, industrie, tertiaire)

Plan de sobriété énergétique – les premiers résultats

Consommation hebdomadaire cumulée de carburants



Source : DGEC sur la base des données CPDP, données n'incluant pas les ventes internes de Totalénergies, qui représentent 15% des ventes)

Hors impact « crise sanitaire », le marché est stable

Il décroît légèrement pour la demande en gazole

Il s'accroît pour la demande en essence

Malgré un contexte de décroissance programmée des énergies fossiles, le niveau de consommation des produits pétroliers demeure encore très élevé : 55,1 Mt en 2022 (à comparer avec 57,3 Mt en 2019).

Le nouveau plan de sobriété énergétique – Etape 2

Au-delà de la réponse à l'urgence de l'hiver 2022, la France a pris un engagement d'atteindre la **neutralité carbone en 2050**. Pour ce faire, nous devons **réduire de 40% notre consommation énergétique** afin de limiter le changement climatique.

Pour y répondre, nos défis actuels sont les suivants :

- **Pérenniser** les efforts de sobriété et les inscrire sur un temps long,
- **Amplifier la baisse** de consommation, en intégrant les hydrocarbures, pour limiter le réchauffement climatique et respecter les engagements de neutralité carbone de la France.

Suite au Conseil national de planification écologique le 26 janvier 2023, un **nouveau de plan de sobriété énergétique - Etape 2** a été annoncé par le Président de la République **d'ici la mi-mars**, remobilisant les acteurs pour faire un premier bilan du premier plan de sobriété mais également pour identifier des mesures complémentaires, y compris sur la mobilité (hydrocarbures) et définir des indicateurs de suivi de la sobriété.

Pour ce faire, la **mobilisation de l'ensemble des acteurs** par le biais de groupes de travail, qui a permis avec succès d'aboutir au plan de sobriété d'octobre 2022, a été reprise pour ce plan – étape 2.

Le nouveau plan de sobriété énergétique – Etape 2

Neuf groupes de travail (ont été / vont être) réunis :

- Réalisés : Sport / Entreprises et organisation du travail / Tertiaire et commerces / Logement / Collectivités territoriales
- Planifiés d'ici début avril mars : Etat exemplaire / Mobilité / Numérique
- Restant à planifier : Culture

Une réunion est également prévue avec les grandes entreprises (CAC40 et SBF 120). Une grande enquête est soumise à ces acteurs, pour avoir connaissance des mesures de sobriété mises en place.

En parallèle, des appels à contribution ont été émis (y compris en Comité de pilotage CEE) et les analyses des propositions déjà reçues sont en cours.

Un plan de sobriété – étape 2 sera élaboré à l'issue de cette phase de concertation par le biais de fiches sectorielles. Les modalités de communication seront alors définies.

En conclusion

Nous avons tous un rôle à jouer : « des économies choisies plutôt que des coupures subies » tout au long de l'année, et encore plus en période Ecowatt rouge.



Au-delà des dispositifs d'accompagnement dédiés aux collectivités pour leur propre sobriété, il est essentiel qu'elles portent également ce message de sobriété auprès de leurs administrés, par leurs publications (sites internet, journaux etc), leurs contacts quotidiens avec leurs population (conseils de quartier, etc),... pour aider à la mobilisation et l'adhésion de la population.

A ce titre, elles peuvent utiliser (pour elles) les check-lists « anti-gaspillage » pour les collectivités /mobilité/ numérique et largement diffuser celles à destination des ménages, des copropriétés (la reprendre sur les sites internet etc).



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Je baisse



J'éteins



Je décale



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir • Mobiliser • Accélérer



LE FONDS VERT

pour l'accélération
de la transition écologique
dans les territoires



Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires

- ➔ un fonds doté de 2 milliards d'euros dès 2023
- ➔ sous la responsabilité du préfet de l'Indre, Stéphane BREDIN
- ➔ avec des objectifs clairs fixés à l'échelle nationale :
 - la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050
 - la protection forte de 10 % des espaces naturels
 - la renaturation des villes
 - la rénovation énergétique
 - la réduction de nos consommations d'énergie
 - la prévention des risques naturels...



Des actions pour un impact écologique réel

| OBJECTIFS DE L'AMBITION VERTE | ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT |
|---|--|
| réduction de 40 % des émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires en 2030 | aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux |
| 10 % des espaces naturels en protection forte | aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées |
| neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de 55 % au niveau européen/1990 | aides à la rénovation énergétique |
| division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031 | aides au recyclage des friches et à la renaturation en ville |
| moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030 | aide au tri et à la valorisation des déchets |
| prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires | aides à la prévention des risques inondations, incendies de forêt et à la renaturation en ville |
| résorption des points noirs de la trame verte et bleue | aide au rétablissement des continuités écologiques |



Un Fonds vert pour, par et avec les territoires

- ➔ **Toutes les collectivités territoriales** et leurs groupements sont éligibles au Fonds vert (y compris les conseils départementaux et régionaux).
- ➔ Le **droit commun des subventions d'investissement** aux collectivités s'applique au Fonds vert
- ➔ Les moyens du Fonds vert viennent **en plus et en complémentarité** des autres dotations de l'Etat (notamment ceux dédiés aux subventions d'équipements des collectivités **DSIL ou DETR**)
- ➔ Le Fonds vert permet d'accélérer la mise en œuvre des projets des **CRTE**
- ➔ Le Fonds vert **soutient des projets à différents stades de maturité** en finançant des diagnostics, des appuis en ingénierie ou des travaux. Une mesure spécifique du Fonds vert est réservée à **l'accompagnement en matière d'ingénierie** des collectivités qui en ont le plus besoin (émergence de projets, animation, planification)
- ➔ **La Banque des territoires** met à disposition une offre de financement, **sous forme de financements d'ingénierie territoriale** (pour accompagner le montage et la structuration des projets) ou d'offres de **prêts sur fonds d'épargne** (pour renforcer l'effet levier du Fonds vert en faveur d'investissements à impact).





La rénovation énergétique des bâtiments publics

- Les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter à la fois :
 - sur des actions dites « à gain rapide »
 - sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement
 - sur des opérations immobilières de réhabilitation lourde
- **Critères d'éligibilité** : les projets retenus devront permettre des économies d'énergies significatives, permettant d'atteindre une réduction de la consommation d'énergie d'au moins 30%.
- **Bâtiments concernés** : équipements sportifs, bâtiments scolaires, logements...
- **Non éligibles** : bâtiments neufs
- **Les porteurs de projet éligibles** : commune, département, région, EPCI à fiscalité propre, syndicat d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité
- **Point d'attention** : la mesure inclut l'élimination des énergies fossiles (sortie du fuel et du gaz) et le développement des réseaux urbains de chaleur





Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public



Le fonds est destiné à financer notamment :

- des subventions d'études de diagnostic territorial et de stratégie d'extinction
- des subventions d'ingénierie et d'études préalables au dimensionnement du parc
- des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs anciens



Les actions éligibles au fonds (aides à l'ingénierie ou à l'investissement) **doivent contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse et à la sobriété énergétique.**



Critères d'éligibilité :

- rénovation accélérée du parc ancien (> 25 ans)
- diminution du nombre de points lumineux, baisse importante de la puissance installée (> à 25 %)
- mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou d'appareils pour un éclairage ciblé
- recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables (durée de vie > à 75000 heures)
- plus grande protection de la bio-diversité : température supérieur à 2700 K (dans et hors agglo) et 2400 K (espaces protégés)



non éligibles : opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire, mise en lumière de bâtiments ou de sites naturels aujourd'hui non éclairés



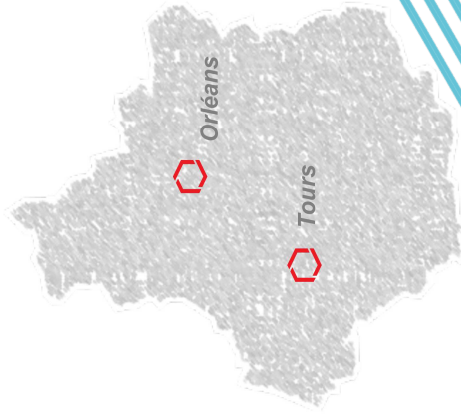
Les porteurs de projet éligibles : commune, département, région, syndicat d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité



Appui en ingénierie

- Les mesures du fonds vert pourront être accompagnées ou précédées par un appui en ingénierie apporté par :
 - l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
 - la Banque des Territoires
 - le CEREMA
 - l'ADEME
- Sur la plateforme <https://aides-territoires.beta.gouv.fr> les collectivités peuvent identifier l'ensemble des appuis en ingénierie ainsi que les soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier selon les thématiques
- Enveloppe départementale de 143 000 €





Accompagner le Fonds vert

L'offre de la banque des territoires



« Face à l'urgence climatique, la Banque des Territoires met la transformation écologique au cœur de son action auprès de tous ses clients et avec son écosystème, et la conjugue avec sa mission historique au service de la cohésion sociale et territoriale »

2023 : 2 axes prioritaires pour la Banque des Territoires

- **La transition écologique et énergétique**



la **rénovation énergétique** des bâtiments publics et du logement social, le développement des **énergies renouvelables**, les enjeux de **sobriété foncière**, le développement de **mobilité durable**, l'accompagnement de **la transition alimentaire des territoires**, la préservation de la **ressource en eau**

- **Cohésion sociale et territoriale**



La **création et le développement d'outil foncière pour redynamiser les zones d'activité et les centralités**, l'accompagnement des projets de développement ou de **relocalisation**, la **reconversion des friches industrielles**, la **construction/rénovation de logement social**, notamment en quartier politique de la ville.

Soutenir **l'habitat des personnes âgées**

Favoriser **l'accès au droit et à la justice** grâce à la digitalisation

Les financements mobilisables de la Banque des Territoires pour accompagner le fonds vert

| Offre de financement | Détail de l'offre de financement | Contreparties | Exemples d'opérations financées |
|----------------------|--|---|---|
| Ingénierie | Cofinancement à parité avec le maître d'ouvrage (ou avec le principal financeur) dans la limite de 50 % du coût total des dépenses éligibles. <u>Bénéficiaires</u> : les collectivités et leurs groupements ainsi que les EPL (SEM, SPL, SEMOP) | Ingénierie opérationnelle ciblée sur des projets « mûrs » | Appui à la réalisation de plans d'action énergétique sur le patrimoine et études de faisabilité Appui opérationnel au montage juridique et financier des opérations, Etude des modèles de portage |
| Prêt | Prêts de long terme (de 25 à 60 ans) Taux Livret A + 0,40 <u>Bénéficiaires</u> : les collectivités et leurs groupements ainsi que les EPL (SEM, SPL, SEMOP) et tous les établissements publics (CCI, EPIC, ...) | Réalisation d'un gain énergétique d'au moins 30% après travaux. | Prêts pour la rénovation thermique des bâtiments publics (écoles, mairies, salles des fêtes, gymnases...) |

Les prêts

Financement des collectivités : nouvelle offre TEE

1. Nouvelle architecture de tarification : TLA + 130 / 60 / 40 pour la TEE
2. Harmonisation des maturités et des contreparties éligibles :
 - Un intervalle unique **25/60 ans** en adéquation avec la durée de vie économique des actifs financés
 - **Tous établissements publics sont éligibles**, notamment : les CCI, les EPIC, les Etablissements Publics Nationaux...
Tous établissements publics sont exonérés de garantie
 - Les EPL (Sem, Spl, SemOp) sont désormais éligibles sans restriction pour leurs opérations propres

| PSPL | Cohésion sociale et territoriale | Transformation écologique |
|-------------------|---|---|
| TLA + 130 | TLA + 60 | TLA + 40 |
| PSPL, Tourisme | Éducation, santé, rénovation des ouvrages d'art, catastrophe naturelle, offre politique de la ville et programmes | Eau, mobilité, rénovation énergétique des bâtiments, bâtiments neufs performants, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, valorisation des déchets, éclairage public, biodiversité, adaptation au changement climatique |

L'aide en ingénierie

Modalités de mise en œuvre

Une ingénierie destinée à opérationnaliser les projets de territoires et mettre en place des démarches de passage à l'action

Modalités d'intervention

- Conventions pluriannuelles
- **Co-financement des missions jusqu'à 50 % (minoritaire)**
- Mobilisation du Service de Réponses Juridique et Financier (SRJF) pour les communes de moins de 20 000 habitants ou des EPCI de moins de 50 000 habitants.

Bénéficiaires

- en premier lieu les **collectivités territoriales** : Région, EPCI (ou groupements d'EPCI), départements, communes, ...
- **Satellites des collectivités** (syndicats mixtes, EPL hors montage contractuel avec les collectivités) ou autres organismes territoriaux comme les EPF (locaux, Etat)...
- Possibilité d'intervenir auprès d'opérateurs privés en capacité de développer des opérations innovantes à impact (dans la perspective d'appuyer le développement de modèles investisseurs intéressant la Banque des Territoires)

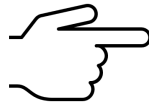
Instruction : via la plateforme démarches simplifiées + suivi par les Directions Régionales /

Les investissements en fonds propres

Prise de participation dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables.

La Banque des Territoires intervient en tant qu'investisseur avisé d'intérêt général en recherchant la création de valeur financière et sociétale à long terme.

Nos critères d'intervention sont les suivants



Accompagnement en ingénierie pour la réalisation du projet (co-financement d'études)

- ✓ Création d'une société de projet
- ✓ Apport de fonds propres dans la Société de projet (prise de participation jusqu'à 49% au capital)
- ✓ Recours à la dette bancaire (taux fixe amortissable de préférence) de manière optimisée entre 60% et 80% de besoin de financement
- ✓ Acquisition via un contrat de construction sécurisé : VEFA, CPI
- ✓ Liquidité de l'actif ou des parts à horizon de 7 ans, organisée dès le montage du projet avec le partenaire
- ✓ Signature d'un bail avec le partenaire
- ✓ Une rentabilité visée cohérente avec le risque
- ✓ Recherche de certifications environnementales

Exemple d'investissement réalisé en matière de production et de distribution d'énergie renouvelable

La SEM Loiret Energie

Le Conseil départemental du Loiret, autorité organisatrice de l'énergie, a créé une SEM de production et de distribution d'énergie, afin de se doter d'un outil lui permettant de renforcer sa stratégie en faveur de la transition énergétique du territoire.

La SEM vise la production d'énergie photovoltaïque (centrales au sol avec transformation possible en hydrogène, ombrières, toitures) mais aussi la distribution (bornes de recharge électrique et stations d'hydrogène).

La Banque des Territoires est actionnaire de cette SEM aux côtés du département du Loiret.



Détails de l'offre de la Banque des Territoires pour la performance environnementale

| Projets | Notre offre | Détail |
|--|----------------|--|
| Prévention, collecte, réemploi et valorisation des déchets. | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration/précision d'un plan de développement de l'économie circulaire dans un territoire Appui à la structuration de réseaux d'acteurs Appui technique et financier au montage de projet ou d'équipement |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none"> Prêt pour le financement des infrastructures de valorisation des déchets (centre de tri, unité de valorisation énergétique, etc.). |
| Rénovation thermique des bâtiments publics | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none"> Appui à la réalisation de plans d'action énergétique sur le patrimoine et études de faisabilité Appui opérationnel au montage juridique et financier des opérations, étude des modèles de portage, recensement des financements, préparation au dépôt de dossiers |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none"> Prêt pour financer les opérations visant la réalisation d'un gain énergétique d'au moins 30% après travaux. Sur fonds propres : offre Intracting pour financer les travaux générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. |

A noter : Le Plan « 2000 bâtiments publics » du programme ACV2

Détails de l'offre de la Banque des Territoires pour l'adaptation au changement climatique (1/2)

Une approche systématique et un plan d'action dédié à l'adaptation des territoires au changement climatique

| Projets | Notre offre | Détail |
|---|----------------|---|
| Anticipation des impacts du changement climatique dans les territoires Mobilisation de la ressource foncière | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation et formation aux enjeux• Appui à la réalisation de plans d'action opérationnel• Renforcement et/ou développement d'outils et services digitaux ainsi que des prototypes de modèles de portage foncier à moyen/long terme. |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">• Prêt pour le financement des projets d'acquisition et d'aménagement de terrains concernant le logement social ou le secteur industriel |
| Projets d'aménagements résilients (infrastructures, immobilier) | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Appui à l'analyse des vulnérabilités des projets d'aménagement et plan d'actions opérationnels• Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets ou opérations d'aménagement, de déploiement de solutions de protection aux aléas climatiques, de renaturation des espaces publics• Appui à la réalisation d'études de faisabilité, expertise technique, chiffrages de travaux, montages juridiques et financiers• Appui à l'accompagnement de solutions nouvelles : bâti temporaire, protection des infrastructures stratégiques, construction de bâtiments bioclimatiques, solutions innovantes fondées sur la nature, végétalisation des bâtiments et des espaces publics, ... |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">• Prêt pour financer les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques situés en géographie prioritaire (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, Petites villes de demain) |

Détails de l'offre de la Banque des Territoires pour l'adaptation au changement climatique (2/2)

Une réponse spécifique aux enjeux des territoires du littoral et de montagne

| Projets | Notre offre | Détail |
|--|----------------|---|
| Projets liés à la gestion des ressources naturelles - Eau / prévention des inondations et Biodiversité / forêts | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets de gestion de l'eau et/ou des forêts• Appui à l'expérimentation de solutions : plantation de nouvelles espèces forestières adaptées au changement climatique, etc. |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">• Prêt pour le financement des opérations de production, distribution d'eau potable, collecte et assainissement des eaux usées, traitement des eaux pluviales, gestion des espaces et milieux aquatiques, prévention des inondations• Prêt pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature |
| Gestion de crise | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Assistance technique pour aider les acteurs locaux dans l'organisation et la planification post-catastrophe |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">• Prêt pour le financement des travaux de reconstruction ou de réparation consécutifs à la survenue d'une catastrophe naturelle |

Détails de l'offre de la Banque des Territoires pour l'amélioration du cadre de vie (1/2)

Un plan d'action dédié à la sobriété foncière spécialisé pour les villes et les campagnes

| Projets | Notre offre | Détail |
|---|----------------|--|
| Gestion de la ressource foncière <i>A noter : les expérimentations « sobriété foncière » du programme ACV 2</i> | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">Appui financier et méthodologique à la réalisation d'études de planification foncière (qualification des sols, marchés, mutabilité, priorisation et arbitrage sur l'usage de la ressource)Prototypage de modèles de portage foncier à court et moyen termes en articulation avec les acteurs territoriaux |
| Projets de recyclage urbain abordables et qualitatifs (immobilier résidentiel, économique, infrastructures et équipements publics) | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">Appui au montage opérationnel d'opérations de renouvellement urbain ou de requalification de zones (ZAE, ZA commerciales ...)Appui à la réalisation d'études de requalification et de reconquête de friches à des fins de développement d'activité économiques productivesAppui aux EPL pour la réalisation de plans stratégiques et plans d'action porteurs de projet ambassadeurs de la sobriété foncière et de la requalification urbaine |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">Prêt pour financer les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques situés en géographie prioritaire (quartier prioritaire de la politique de la ville, action cœur de ville, petite ville de demain) |
| Projets de renaturation <i>A noter : les expérimentations « nature en ville » du programme ACV 2</i> | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">Appui à la réalisation de plans d'action foncière axés sur le volet de renaturationExpérimentations visant à accélérer le développement d'opération de renaturation de sites artificialisés |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">Prêt pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature |

Détails de l'offre de la Banque des Territoires pour l'amélioration du cadre de vie (2/2)

Une réponse à l'adaptation des infrastructures et immobilier pour les villes et campagnes

| Projets | Notre offre | Détail |
|--|----------------|---|
| Foncières de redynamisation | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Etudes de potentiel de transformation d'un bâtiment (étude capacitaire, esquisse...)• Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation d'un dossier de financement auprès du fonds de restructuration des locaux d'activités |
| Projets de mobilité verte, de voirie urbaine et/ou d'éclairage urbain intégrant une dimension transition écologique | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement de schéma directeur IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques)• Appui à la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilités pour la filière hydrogène• Appui à la réalisation de schémas directeurs pour les réseaux de transports urbains, études de faisabilité technique et économique pour les flottes de véhicules propres (bus électriques, GNV, hydrogène), études relatives à la modernisation des systèmes d'information des usages• Appui à la réalisation d'études pour la transformation de la voirie vers une voirie verte : études amont d'aménagement, schéma directeur intermodalité, schéma directeur cyclable, plan de circulation, plan de désimperméabilisation et de résilience, évolution de l'éclairage public, ...• Appui à la réalisation d'études d'optimisation de la logistique urbaine |
| | Financement | <ul style="list-style-type: none">• Prêt pour le financement des infrastructures de transport collectif en site propre, l'acquisition de matériels de transports collectifs roulants, les infrastructures favorisant le développement des mobilités décarbonées ou partagées et les projets de voirie urbaine intégrant une dimension « transition énergétique et écologique »• Prêt pour le financement des projets de maîtrise de l'éclairage public urbain |

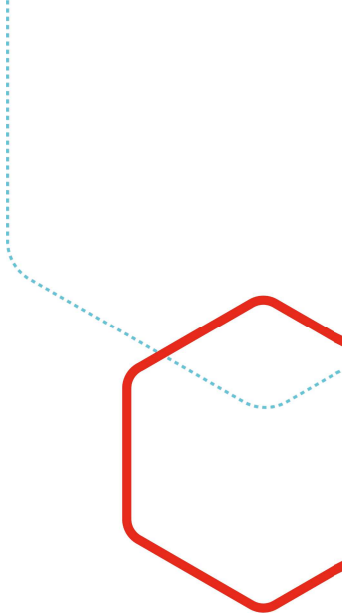
A noter : une offre particulière pour le programme ACV 2 (2^e semestre 2023)

Nous contacter

Deux possibilités pour solliciter un accompagnement de la Banque des Territoires pour vos projets

Depuis le formulaire « démarche simplifiées » au moment de la saisie de votre demande de subvention, vous aurez la possibilité de solliciter un accompagnement de la Banque des Territoires (en ingénierie ou en prêt)

Vous pouvez contacter directement la Direction Régionale Centre-Val de Loire de la Banque des Territoires par mail à FondsVertCVL@caissedesdepots.fr



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ACTIONS POUR LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Webinaire à destination des collectivités
Mercredi 22 mars 2023

Elisabeth TATREAUX

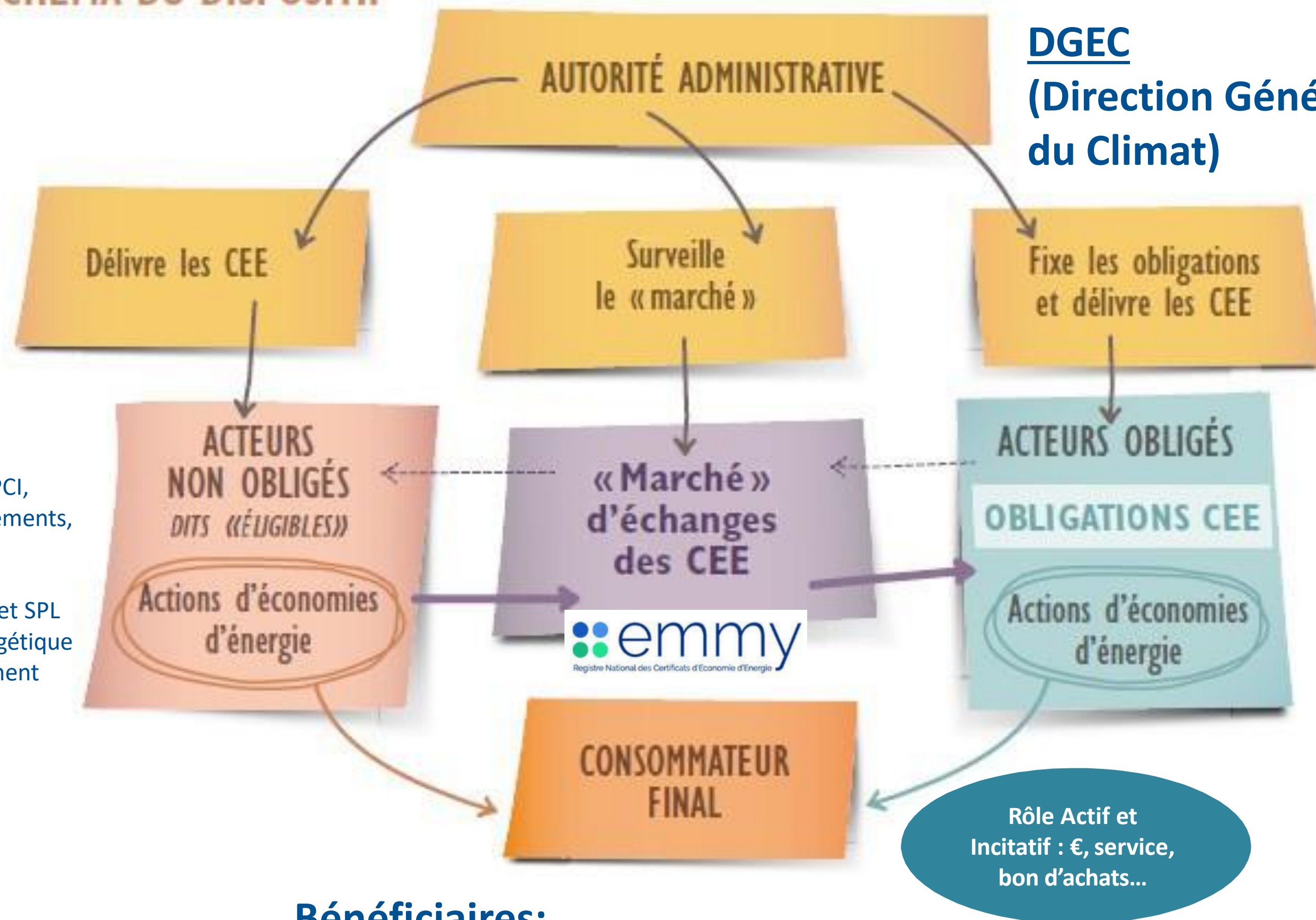


Les CEE, un dispositif réglementaire dédié à l'Efficacité Energétique

- ❖ Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) ont été créés en 2005
- ❖ Par période de 3 ans à 4 ans, l'Etat impose,
 - Aux fournisseurs/distributeurs d'énergie (Obligés) :
Électricité, gaz, chaleur/froid, fioul domestique, carburant automobile
 - De réaliser un certain volume d'économies d'énergie (obligation)
Auprès des consommateurs finaux : les bénéficiaires – ménages, collectivités, entreprises, agriculteurs...
 - Ces économies d'énergie sont matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie : les CEE.

Les CEE représentent le principal outil de financement des travaux d'économies d'énergie
=> Environ 4/5 Md€/an

SCHÉMA DU DISPOSITIF



DGEC

(Direction Générale de l'Énergie et du Climat)

**Fournisseurs
Distributeurs
d'énergie**



- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement

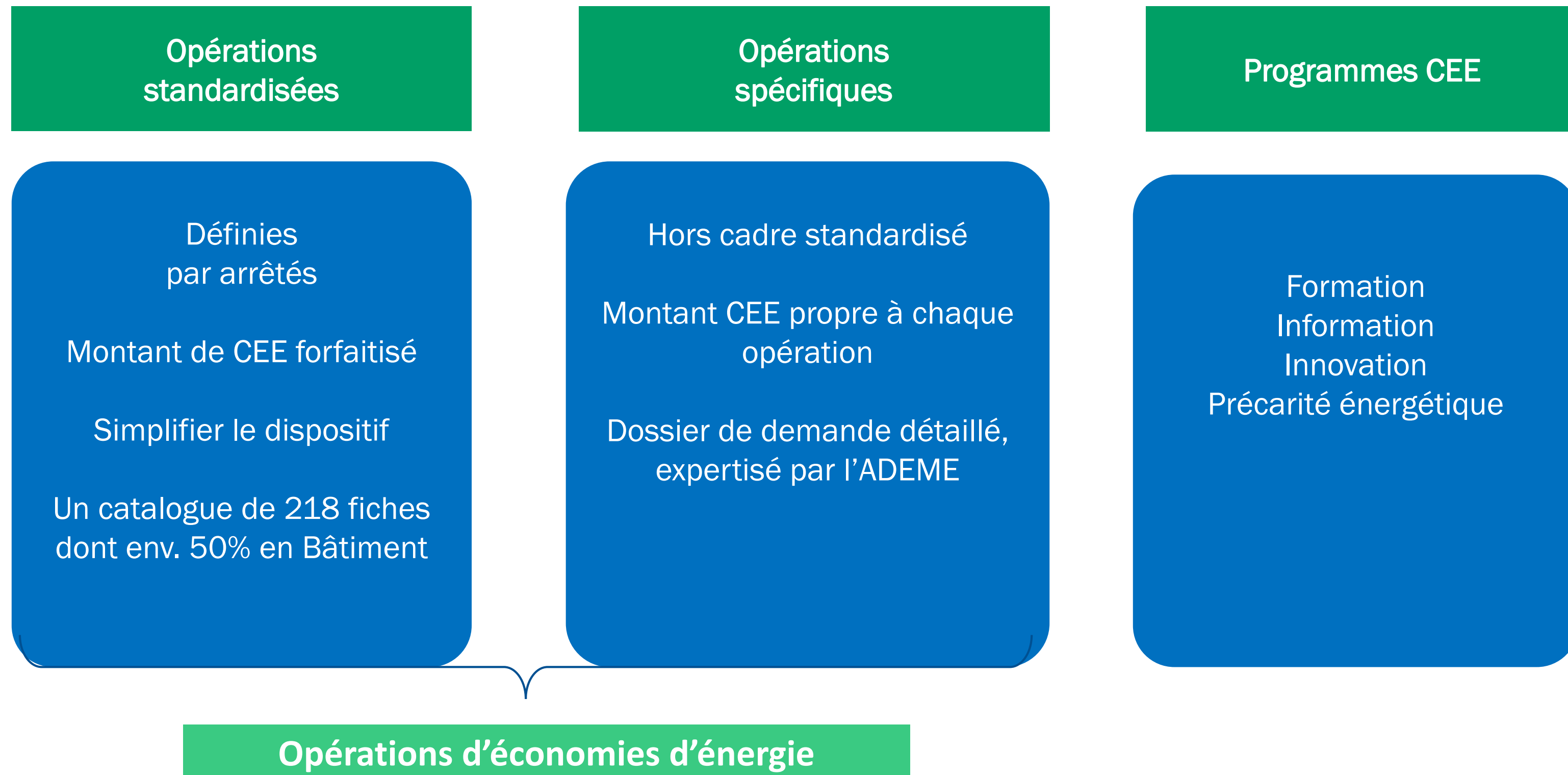
Bénéficiaires:
**Ménages, Entreprises, Collectivités,
Agriculteurs....**

Les CEE en 5 points !

- 1 L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.
- 2 Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE.
- 3 Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.
- 4 Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration à la fin de chaque période.
- 5 Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

Financer ses projets d'Efficacité Energétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :



Les opérations standardisées (219 fiches)

- ❖ Opérations couramment réalisées pour lesquelles une valeur forfaitaire de CEE a été définie.
 - ❖ Les **fiches standardisées** (liste accessible sur le site de l'ATEE [C2E Opérations Standardisées](#))
 - un outil prêt à l'emploi qui permet de calculer le montant de CEE attribué,
 - avec des exigences requises pour la délivrance.
- Publiées par **arrêté ministériel**
- Réparties en 6 secteurs : Industrie, Agriculture, Bâtiment résidentiel, Bâtiment tertiaire, Réseaux, Transports

219 fiches standardisées (Janvier 2023)

Résidentiel
58 fiches
BAR

Tertiaire
57 fiches
BAT

Industrie
32 fiches
IND

Transport
37 fiches
TRA

Agriculture
26 fiches
AGRI

Réseaux
chaud/froid, éclairage extérieur et
électricité
9 fiches
RES

Les fiches suivantes représentent environ 77% de ces volumes délivrés :

| Référence | Intitulé de l'opération standardisée | % |
|-------------|--|--------|
| IND-UT-117 | Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid | 17,75% |
| BAR-EN-101 | Isolation de combles ou de toitures | 11,75% |
| BAR-TH-104 | Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau | 9,33% |
| BAR-TH-160 | Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire | 7,15% |
| BAR-EN-103 | Isolation d'un plancher | 4,79% |
| BAR-EN-102 | Isolation des murs | 4,32% |
| BAT-TH-146 | Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire | 4,31% |
| BAR-TH-164 | Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine) | 3,46% |
| AGRI-TH-104 | Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait | 2,92% |
| BAR-TH-106 | Chaudière individuelle à haute performance énergétique | 2,56% |
| IND-UT-136 | Systèmes moto-régulés | 1,86% |
| IND-UT-116 | Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante | 1,57% |
| IND-BA-112 | Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante | 1,52% |
| BAR-TH-113 | Chaudière biomasse individuelle | 1,48% |
| BAT-EN-103 | Isolation d'un plancher | 1,41% |
| IND-UT-129 | Presse à injecter tout électrique ou hybride | 1,13% |

Principales fiches utilisées en tertiaire

| Rang | Ref | Nom Fiche | % |
|------|------------|--|------|
| 7 | BAT-TH-146 | Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage | 3,40 |
| 10 | BAT-EN-103 | Isolation plancher | 2,60 |
| 14 | BAT-TH-134 | Régulation groupe froid haute pression flottante – Tertiaire | 1,00 |
| 15 | BAT-EN-106 | Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer) | 0,90 |
| 18 | BAT-EN-101 | Isolation de combles ou de toitures | 0,70 |
| 19 | BAT-TH-139 | Récupération de chaleur sur groupe de production de froid | 0,70 |
| 22 | BAT-EQ-133 | Systèmes hydro-économiques (France métropolitaine) | 0,70 |
| 24 | BAT-TH-155 | Isolation de points singuliers d'un réseau | 0,60 |
| 32 | RES-EC-104 | Rénovation d'éclairage extérieur | 0,40 |
| 38 | BAT-TH-102 | Chaudière collective haute performance énergétique | 0,30 |
| 39 | BAT-TH-116 | Système de GTB pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire | 0,30 |

Trois étapes clés pour bénéficier des financements CEE

1

Identifier les équipements éligibles aux CEE

- Consulter le catalogue de Fiches CEE sur le site de l'ATEE : [C2E Opérations Standardisées](#)

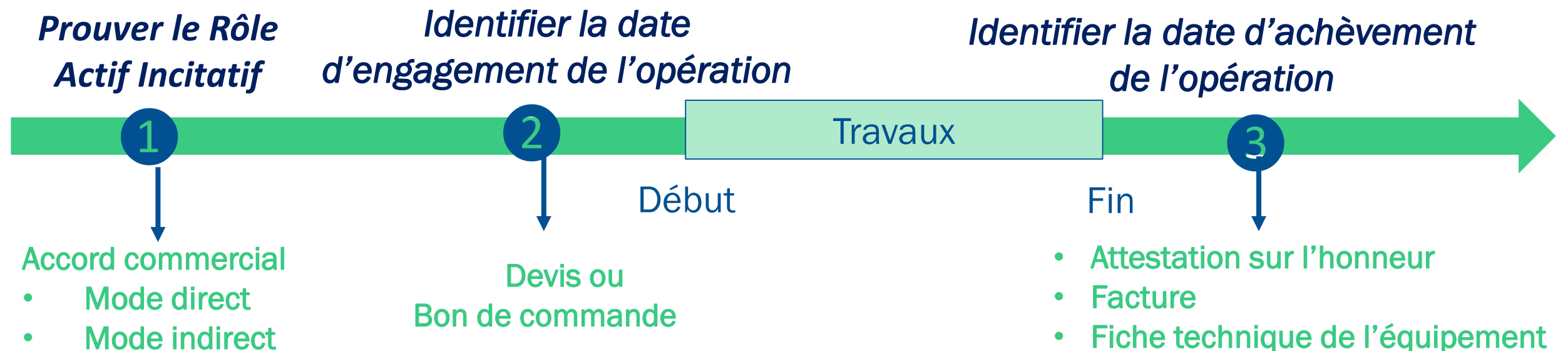
2

Identifier un acteur avec qui travailler et négocier un prix en € / MWhc de CEE

- **Les « obligés »** : Les vendeurs d'énergie dont les ventes annuelles dépassent un seuil fixé
- **Les « délégataires » d'obligations** : entreprises spécialisées dans le dispositif ayant acquis un statut comparable à celui d'un obligé
- **Les fournisseurs d'équipements / Les installateurs** : ces entreprises doivent avoir passé un contrat avec un obligé ou un délégataire
- **Les bureaux d'études** prescripteurs de solutions éligibles au dispositif CEE

3

Constituer le dossier CEE : 3 jalons



1. Secteur d'application :

Donne le périmètre de l'opération, précise si l'opération s'applique aux bâtiments neufs ou existants, aux logements collectifs ou individuels.

2. Dénomination :

Explication de l'opération valorisable (achat d'équipement ou location, valorisation d'un service, etc.)

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Critères d'exigences techniques (performance énergétiques, etc.) et pratiques (installateur RGE) que doit remplir l'équipement et/ou son installation.

Opération n° BAT-EN-102

Isolation des murs

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur murs par l'intérieur ou par l'extérieur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation des murs ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en

4. Durée de vie de l'opération valorisée :

Elle est associée à l'équipement mis en place ou le service.

5. Montant du certificat en kWh Cumac :

Economie d'énergie finale réalisée par l'opération sur toute la durée de vie (actualisée) de l'opération.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

| Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique | | | X | Surface d'isolant (m ²) |
|---|-------------|------------|---|-------------------------------------|
| H1 | H2 | H3 | | S |
| 1700 | 1400 | 900 | | |

Elle comprend de plus la partie A de l'attestation sur l'honneur sur les critères d'éligibilité de l'opération.

Annexe :

Elle comprend de plus la partie A de l'attestation sur l'honneur sur les critères d'éligibilité de l'opération.

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-EN-101, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-EN-101 (v. A27.2) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

*Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux :

Référence de la facture :

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : Oui Non

*Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :

en combles perdus ;

en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :

*Surface d'isolant posé (m²) :

*Résistance thermique : R (m².K/W) :

Liste des Obligés:

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20221003_Liste_oblig%C3%A9s%28provisoire%29_0.pdf

Liste des délégataires

- [liste des délégataires de la P5 est disponible sur le site du ministère](#)

En 2023

SCA Pétrole et dérivés : 1 784 200 kWhc classique et 5 698 400 kWhc précarité

TEKSIAL : 579 500 kWhc classique et 5 266 080 kWhc précarité

En 2022

PARTAGER LA CROISSANCE : 1 849 000 kWhc et 39 186 € (tant qu'ils ne partagent pas la pénalité ...), dont GEO France Finance est le président depuis 2020

ENEO : 8 174 100 kWh précarité

Objectif Ecoénergie : 216 000 kWhc classique et 1 550 200 kWh précarité

LORIS ENR : 1 519 200 kWhc classique et 3 844 000 kWhc précarité

ES : 247 640 kWhc classique

ES : 3 636 416 kWhc classique

Liste des acteurs sanctionnés:

24 Décision du 14 novembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254608>

25 Décision du 15 novembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254611>

26 Décision du 12 décembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254614>

27 Décision du 12 décembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254617>

28 Décision du 21 décembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254620>

29 Décision du 21 décembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254623>

30 Décision du 26 janvier 2023 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254626>

31 Décision du 3 février 2023 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047254629>

Merci pour votre attention !

e.tatreaux@atee.fr

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Quoi de neuf chez ACTEE ?



Webinaire DREAL
Centre Val de Loire+
27/01/23

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Un succès continu...

22 mars 2023 – Webinaire DREAL Centre Val de Loire

ACTEE ? Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

Deux approches complémentaires

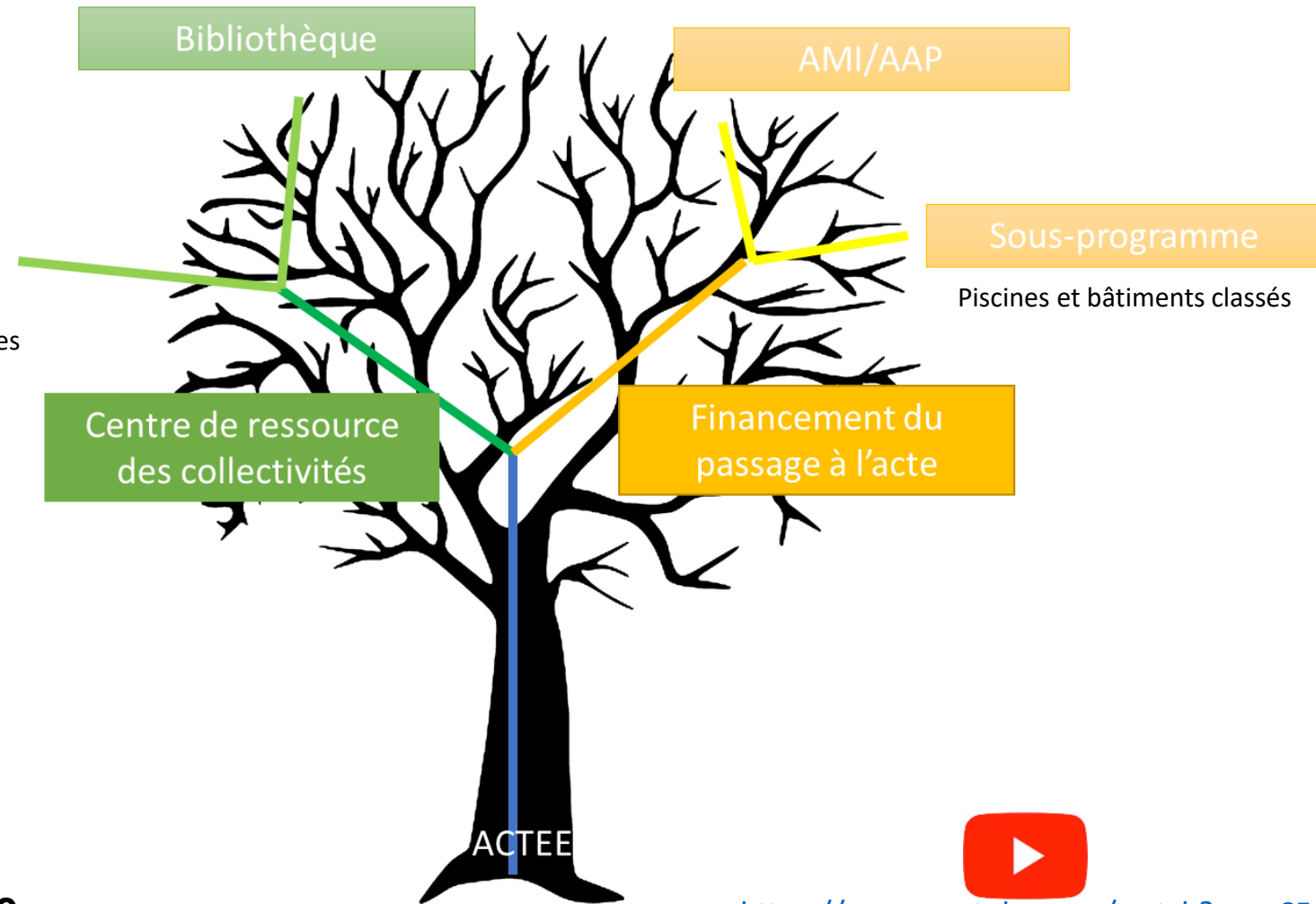
Hotline - centre d'appui
Questions techniques/économiques/juridiques

Programme central pour la rénovation énergétique des collectivités

90% des fonds redistribués aux collectivités

Approche fondée sur deux piliers

- Mutualisation
- Action dans une stratégie de long terme



<https://www.youtube.com/watch?v=ngS5OQkvajw>

Avec une aide technique et financière adaptée...

PROGRAMME
ACTEE

<https://www.programme-cee-actee.fr/>

Ressources humaines

Outils de suivi

Études techniques

Maitrise d'œuvre



+ un centre de ressources
(des guides, cahiers des charges,
cartographie, simulateurs...) +

Allo ACTEE



0 800 724 724

Service et appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H

Nombreux succès et productions



La démarche ACTEE, un vrai succès !

Et pendant ce temps-là, le centre de ressources continue à s'enrichir...



Illustration du bilan ACTEE1

Un taux de passage à l'acte de 30%

1€ investi par ACTEE génère 16 M€ de travaux

Une **large variété** de bâtiments **concernés par une action** ACTEE dans toutes les régions

CONTENU SUPPLÉMENTAIRE

5 405 bâtiments
concernés par une action

498,51 m²
de surface moyenne

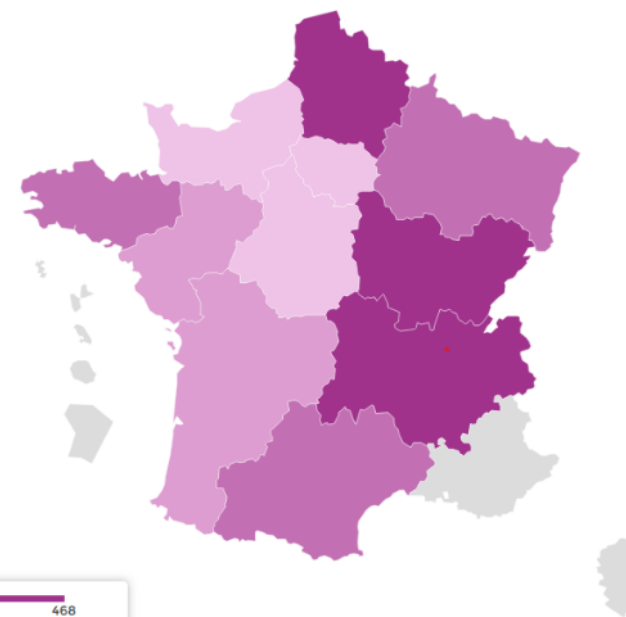
Identifiés

| | | |
|---------------------------|-----------------|-------|
| 1. ECOLES | 1 227 bâtiments | 22,7% |
| 2. MAIRIE | 720 bâtiments | 13,3% |
| 3. SALLE POLYVALENTE | 609 bâtiments | 11,3% |
| 4. SPORTIF (HORS PISCINE) | 215 bâtiments | 4,0% |
| 5. BUREAUX/ADMINISTRATIF | 207 bâtiments | 3,8% |
| 6. CULTURE | 169 bâtiments | 3,1% |
| 7. COLLÈGES/LYCÉES | 55 bâtiments | 1,0% |
| 8. SANTÉ | 47 bâtiments | 0,9% |
| 9. PISCINE | 8 bâtiments | 0,1% |

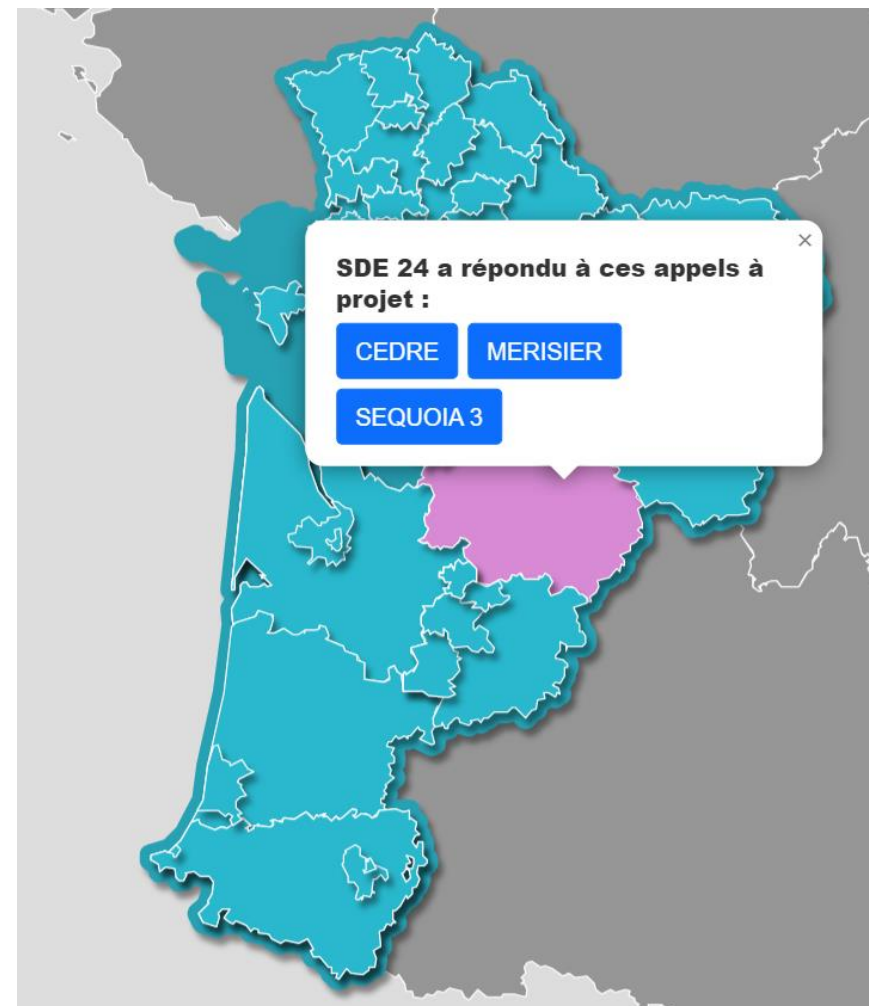
Plateforme bientôt en libre accès!

1 617 chantiers identifiés

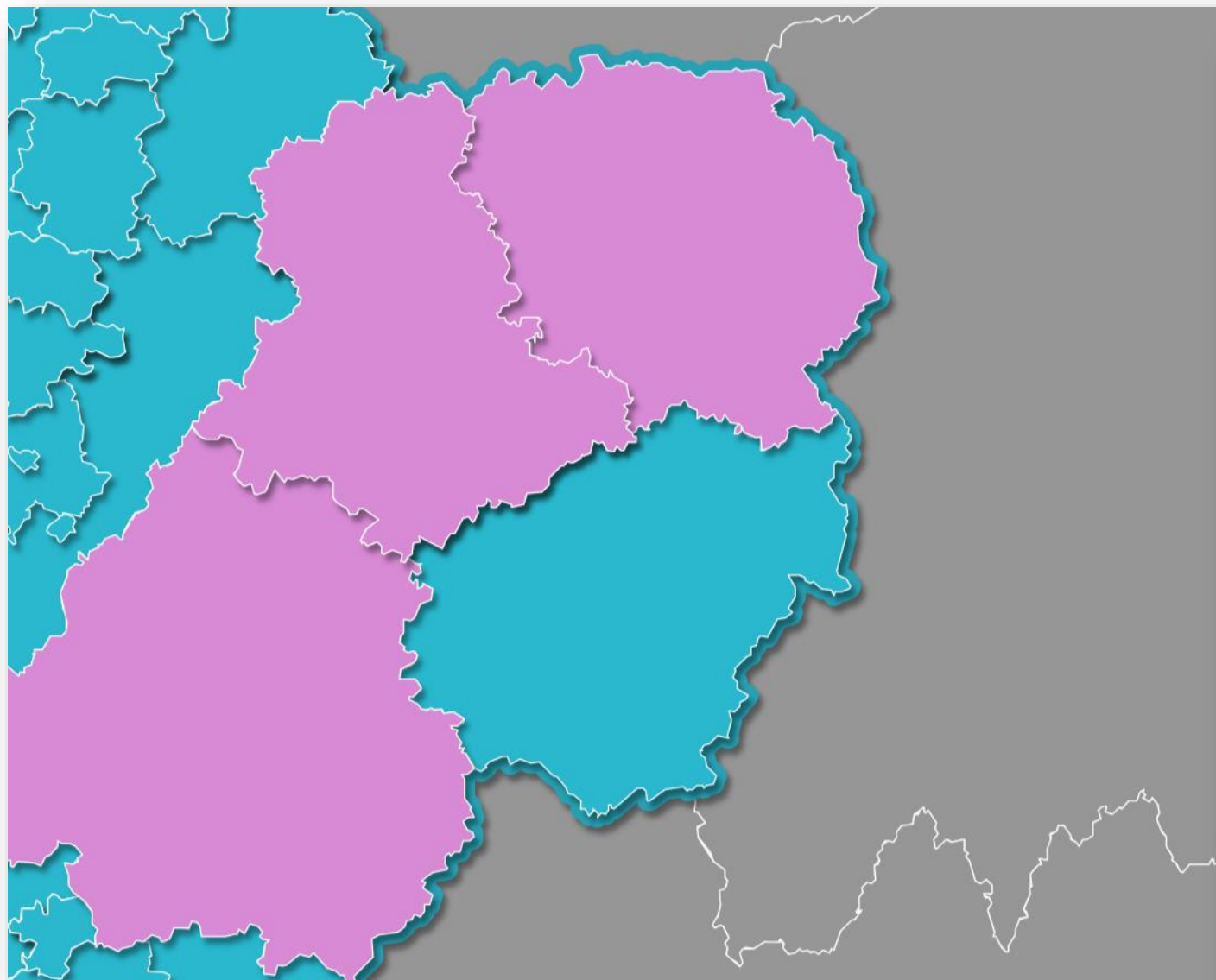
130M € de travaux engagés
impulsés par 8,3M € investis par le programme



[FOCUS] Cartographie dynamique des lauréats



[FOCUS] Cartographie dynamique des lauréats



ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

CEDRE

Tous bâtiments tertiaires publics



Nom du Groupement

SDE 24

Nom du Coordinateur

SDE 24

Présentation du projet

Chiffres-clés

€ Coût projet
674 156.00 €

€ Fond ACTEE
431 142.00 €



3 postes d'Économies de Flux



bâtiment(s) concernés

Liste des Membres du projet

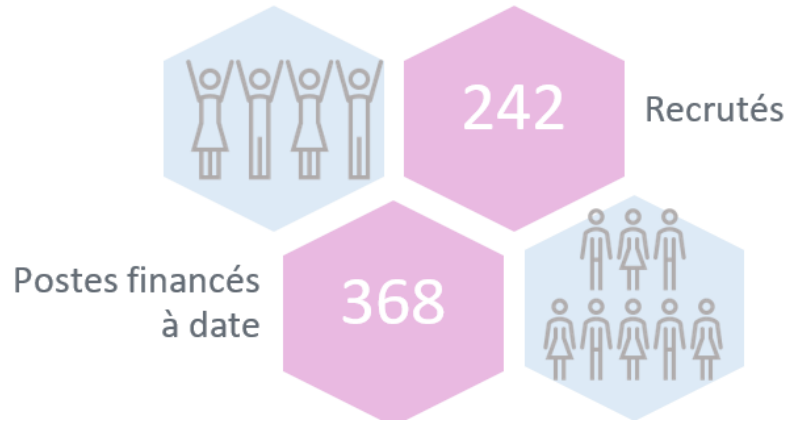
SDE 24, SDE 23, SEHV 87

Période du projet

Janvier 2020 à Décembre 2021

Correspondant ACTEE

Réseau des économes de flux ACTEE: poursuite et amplification de la dynamique



Des outils



- 4 GT permanents**
- GT communication
- GT financement
- GT juridique
- GT technique

Des formations

Découvrez les formations du programme ACTEE !

14 septembre 2022 06:00



Dès la rentrée, le Programme ACTEE propose aux économes de flux des **formations accessibles gratuitement** ! Pour s'inscrire, il vous suffit de compléter le bulletin d'inscription suivant, en cliquant sur la date qui vous convient.

Les thématiques abordées seront les suivantes :

Les formations ACTEE

Centre juridique de la rénovation énergétique du programme des collectivités

• Mardi 6 décembre 14h - 17h - présentiel

CEE et encadrement juridique

• Jeudi 8 décembre 9h - 12h - présentiel

Financement

• Jeudi 14 novembre 14h - 17h - présentiel

Expertise du processus de financement et de valorisation des CEE

• Mercredi 27 septembre 14h - 17h - présentiel

Constat de diagnostic

• Vendredi 21 octobre 14h - 17h - présentiel

Énergie thermique et fluite

• Jeudi 7 novembre 14h - 17h - présentiel

Documentaire et projet de rénovation et plan d'actions liés aux CEE

• Mercredi 20 novembre 14h - 17h - présentiel

Études de cas pratiques et valorisation

• Jeudi 11 novembre 14h - 17h - présentiel

Constat de diagnostic

• Vendredi 21 octobre 14h - 17h - présentiel

• Vendredi 21 octobre 14h - 17h - présentiel

• Vendredi 21 octobre 14h - 17h - présentiel

• Vendredi 21 octobre 14h - 17h - présentiel

Des échanges réguliers et événements



Plénières
économes de
flux

Rencontre
nationale
annuelle

Des rencontres
régionales

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

ACTEE2, toujours actif !

22 mars 2023 – Webinaire DREAL Centre Val de Loire

Pour une action efficace complète

+ 5 sous-programmes dédiés

PROGRAMME
ACTEE Lum'acte

ÉCLAIRAGE PUBLIC
APPEL À PROJETS
LUM'ACTE



FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

ACTEE

SCHÉMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ÉNERGIE
SOUS-PROGRAMME
SCHEM'ACTEE



POUR AIDER AU FINANCEMENT DES SDIE (SCHÉMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ÉNERGIE).



Challenge Climat & Usage

ACTEE

PISCINES PUBLIQUES
SOUS-PROGRAMME
ACT'EAU



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

ACTEE

COMMUNES RURALES
SOUS-PROGRAMME
ETRIER



ACCOMPAGNER LES COMMUNES RURALES ISOLÉES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS TERTIAIRES.

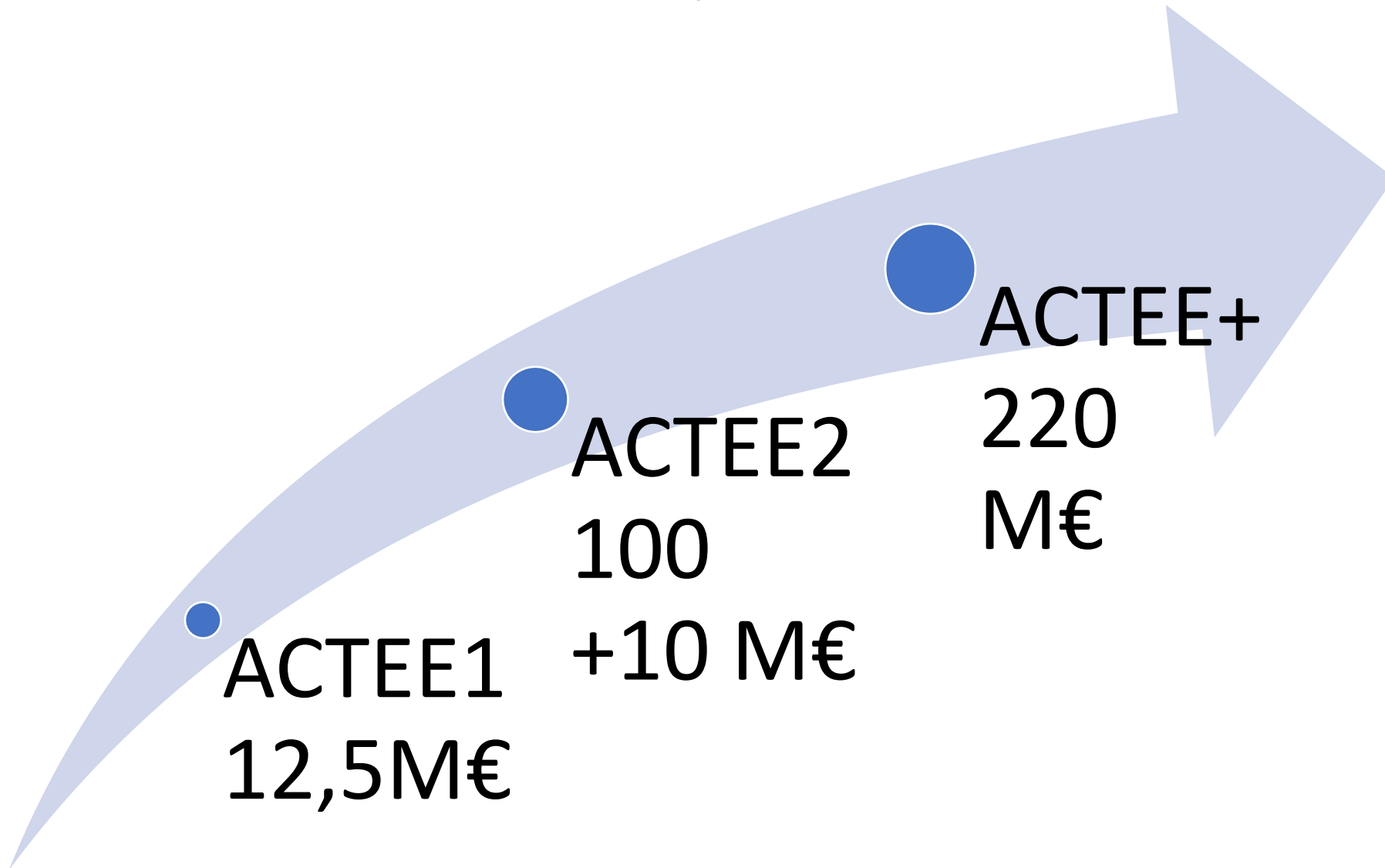
Eff'acte

Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

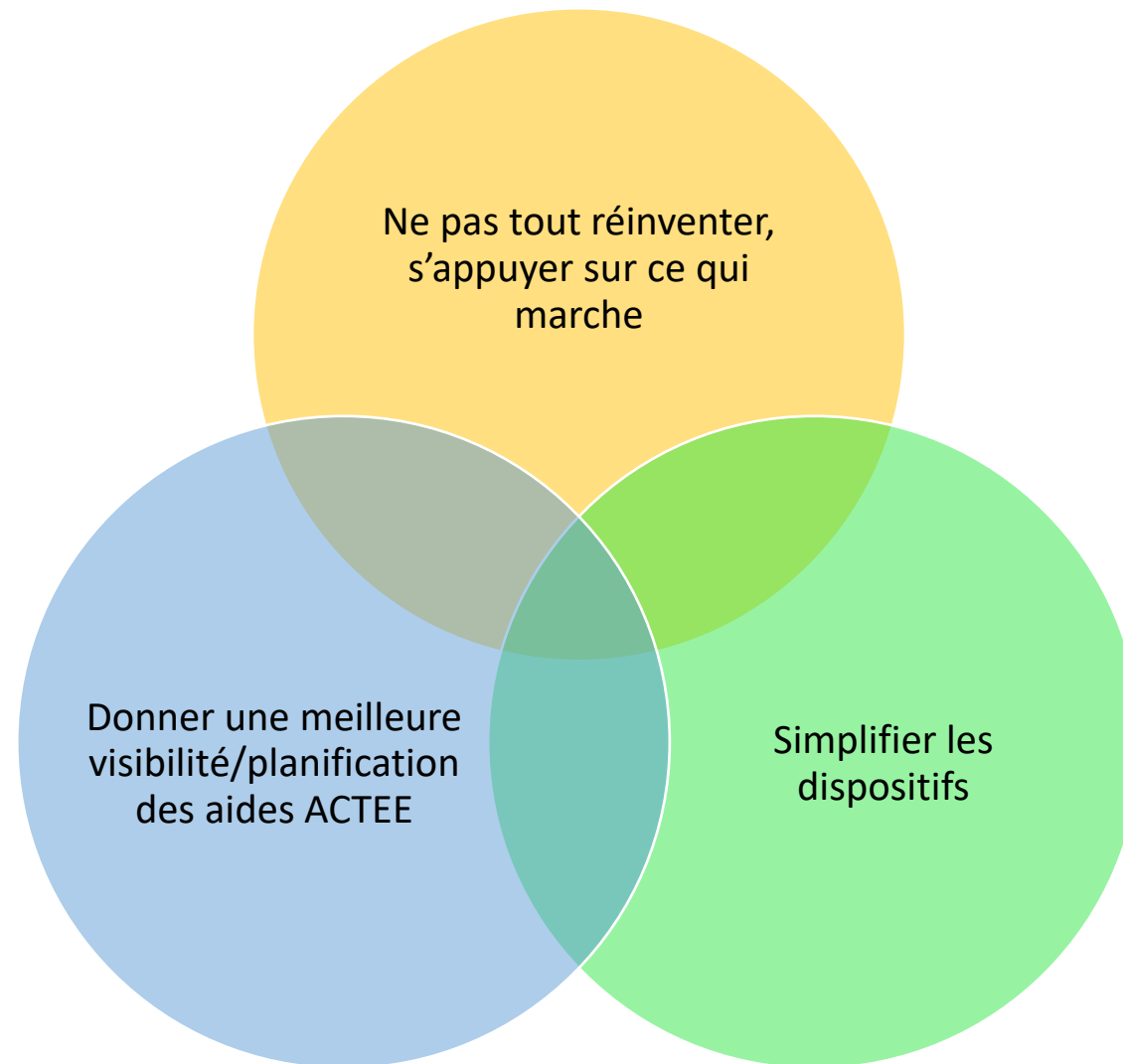
ACTEE2 continue, et ACTEE+ arrive bientôt !

22 mars 2023 – Webinaire DREAL Centre Val de Loire

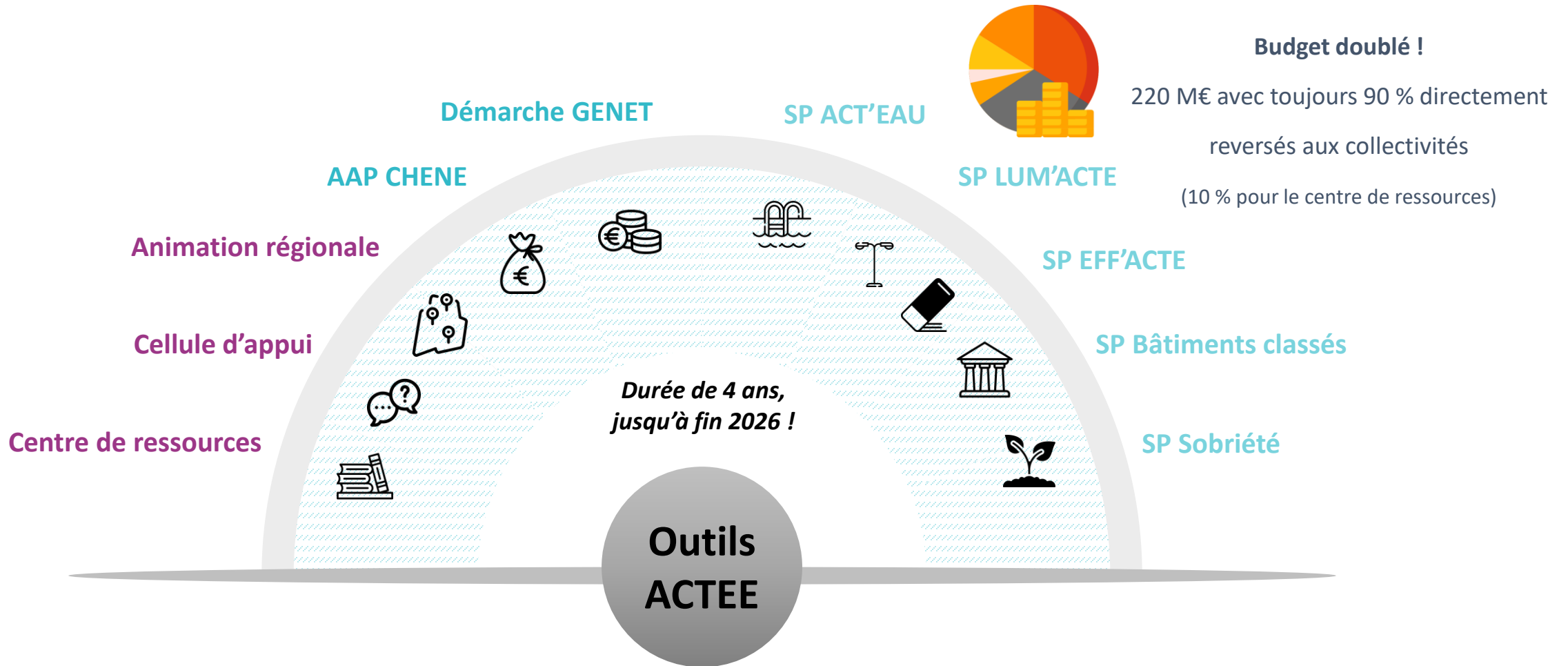
Le déploiement d'ACTEE sur une bonne trajectoire



ACTEE+ : ce qui change...ou pas !



ACTEE+ - AAP CHENE



AAP CHENE : dans la continuité d'ACTEE 2

4 lots d'actions toujours financés :

1. Postes d'économe de flux
2. Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques
3. Etudes énergétiques (techniques, financières)
4. Etudes de maîtrise d'œuvre

Un taux de subvention "de base"
maintenu à 50%

Maintien des bonus sur les études de substitution fioul et "confort d'été"

Bâtiments éligibles : bâtiments des collectivités territoriales à usage tertiaire

Inéligibilité de la valorisation du temps et études réalisées en interne

AAP CHENE : les nouveautés

Un appel à projets « tronc commun » du type AAP SEQUOIA et une diminution du nombre d'AAP thématiques

Mutualisation des structures en groupement bonifiée et non plus obligatoire pour répondre aux appels à projets

Pérennisation des postes d'EF financés dans ACTEE 2 (et bonification selon le type de contrat)

Suppression des plafonds par lots : attribution de l'aide proportionnelle au nombre de m² et nature des études envisagés

Homogénéisation des dates de fins de conventions à fin 2026 pour permettre une plus grande latitude aux premiers lauréats

Création d'un 5e lot AMO (accompagnement techniques, financières, juridiques, etc.)

De nouvelles études bonifiées : SDIE, étude de substitution chaudière gaz

Les Bonus GENET : Une nouvelle forme de bonification pour les communes rurales (60% de subvention sur les études, outils et AMO)

Un outil CRM pour candidater, suivre les projets, et effectuer les appels de fonds

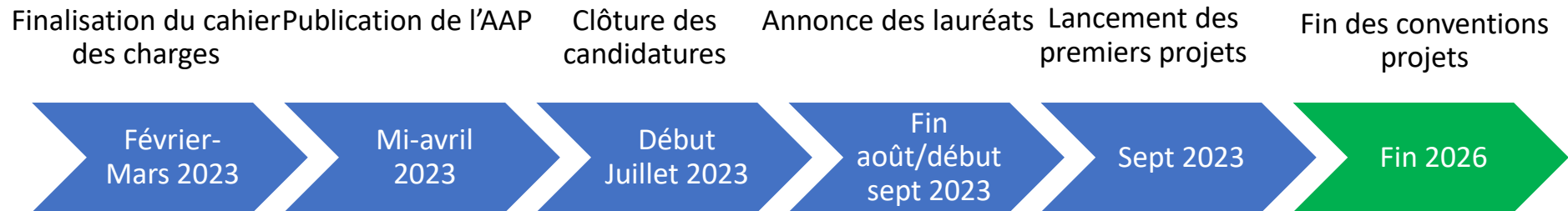
Une plus grande fréquence d'appels de fonds pour donner en visibilité sur l'avancement des projets

Possibilité, pour une même collectivité, de **candidater à plusieurs sessions** d'AAP

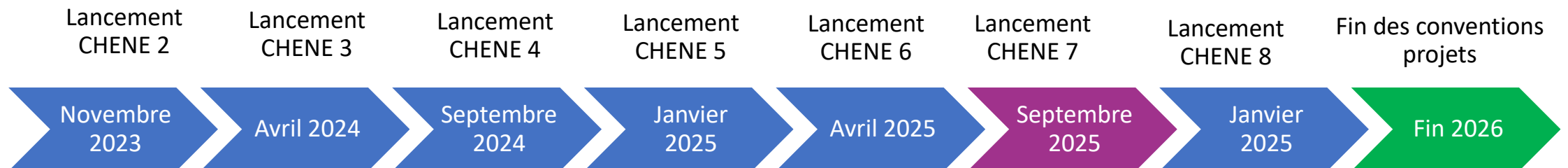
Outil CRM pour dépôt et suivi des candidatures

AAP CHENE : calendrier **prévisionnel**

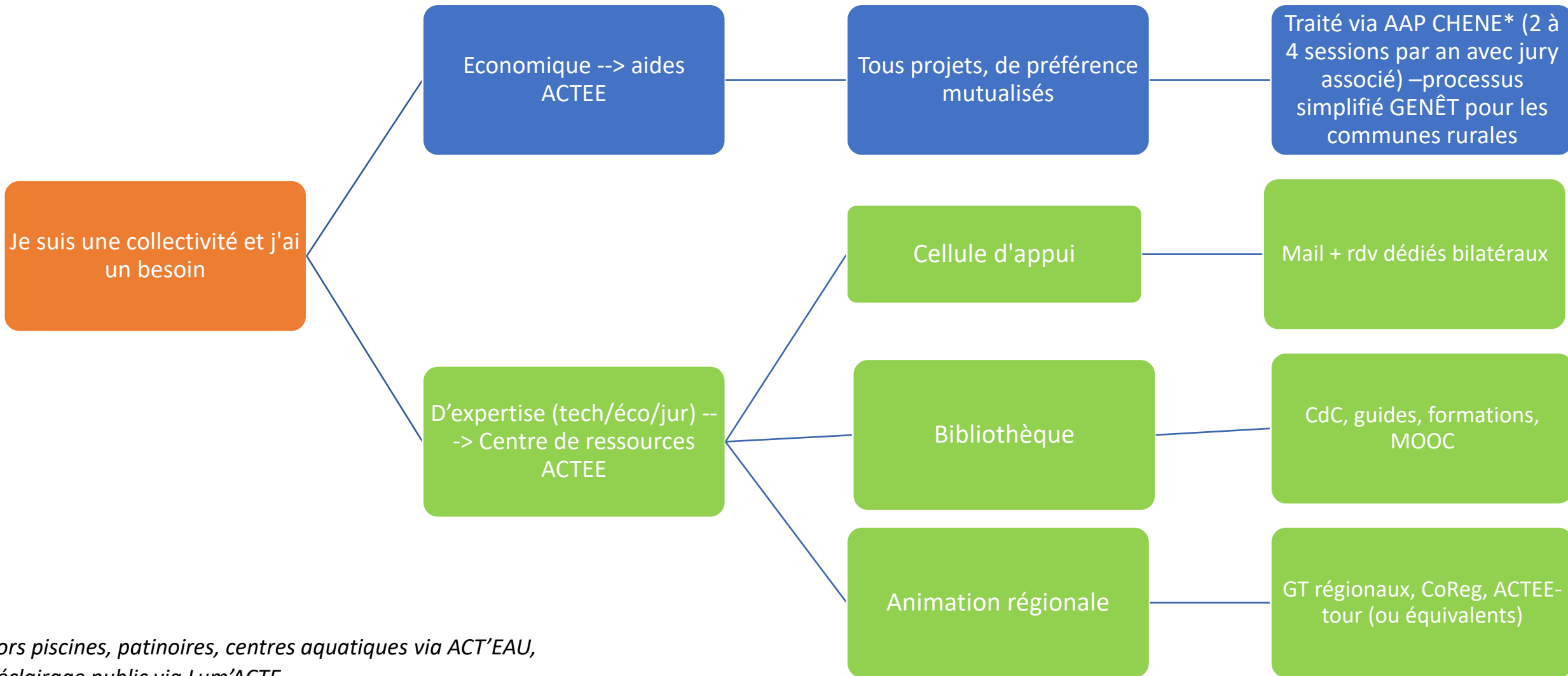
CHENE : phase de lancement (CHENE Session 1)



CHENE : AAP à venir



ACTEE+ : parcours utilisateur



**hors piscines, patinoires, centres aquatiques via ACT'EAU, et éclairage public via Lum'ACTE*

Plus largement : parcours utilisateur

Financement des études



PROGRAMME
ACTEE

Financement des investissements



LE FONDS VERT

Financement outils suivi

PROGRAMME
ACTEE

Accompagnement technique



PROGRAMME
ACTEE



PROGRAMME
ACTEE



PROGRAMME
ACTEE

Phase amont travaux

Réalisation travaux

Phase post-travaux

- Financement ressources RH (économies de flux)
- Financement études techniques (audits, stratégies pluriannuelles d'investissements, SDIE ...)
- Financement MOE
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Financement outils de suivi et de mesure (logiciel suivi conso, enregistreur de temp, capteur, camera thermique ...)
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

PROGRAMME
ACTEE



ACTEE

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME ACTEE
**POUR RÉNOVER VOS
BÂTIMENTS PUBLICS**

ENGAGER, ORGANISER ET FINANCER LES TRAVAUX
D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



actee@fnccr.asso.fr

[Newsletter
mensuelle](#)

Retrouvez les actualités ACTEE sur :

<https://www.programme-cee-actee.fr/>

 **0 800 724 724**
Service et appel gratuits



@FNCCR #ACTEE



FNCCR #ACTEE



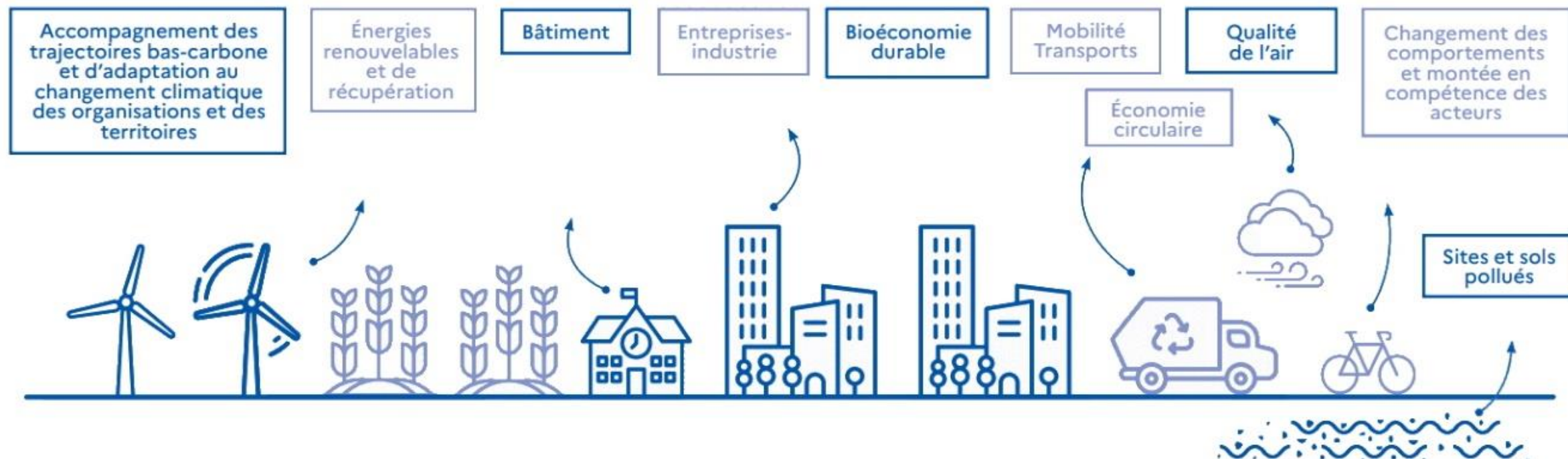
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHALEUR RENOUVELABLE

L'ADEME - Agence de la transition écologique



Outils pour agir

Publication et données
Formation – Méthodologie
Dispositifs de reconnaissance

Animation

Evènements – Mises en réseau
Partenaires - Relais

Conseil et Expertise

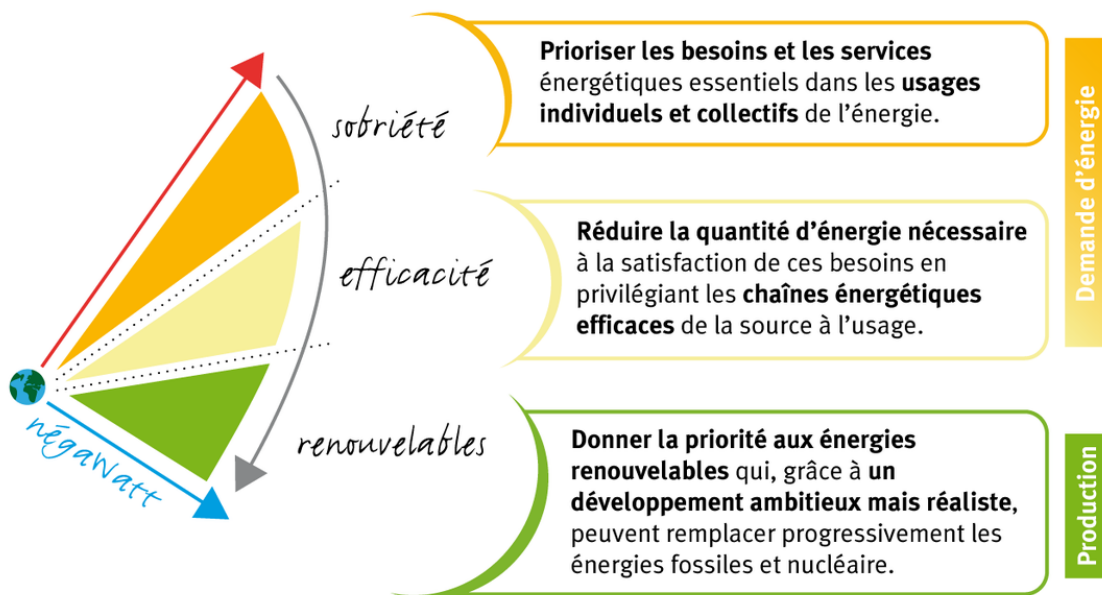
Auprès des citoyens, des
acteurs publics et des
entreprises

Financement

Des aides adaptées à la maturité
des projets

>>> Rubrique dédiée à la sobriété

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/sobriete-energetique-collectivites>



Sobriété énergétique : des leviers d'action pour les collectivités

Face à l'urgence, les collectivités doivent se mobiliser dès maintenant et de manière durable dans des démarches de sobriété pour réduire les consommations d'énergie. Quelles sont les solutions d'accompagnement et de soutien mises à votre disposition pour vous lancer ? Comment aller plus loin ?

- S'engager au plus tôt pour la sobriété
- Adopter les bons réflexes au quotidien pour réduire votre consommation d'énergie
- Chiffres clés
- Retours d'expérience

S'engager au plus tôt pour la sobriété

Les enjeux de sobriété nécessitent d'initier dès à présent des projets qui s'inscrivent dans la durée. Ressources, outils en ligne, l'ADEME vous accompagne pour passer à l'action ou poursuivre vos démarches :

Le programme « Territoire Engagé Transition Écologique »

Ce programme permet aux collectivités (EPCI, syndicats de déchets...) de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire. Il s'articule aujourd'hui autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie et Économie circulaire.

Le dispositif « conseiller en énergie partagé »

Ce dispositif vise les actions de rénovation des bâtiments des collectivités ainsi

AVEC LE FONDS CHALEUR, LA CHALEUR ET LE FROID RENOUVELABLES, C'EST PROFITABLE



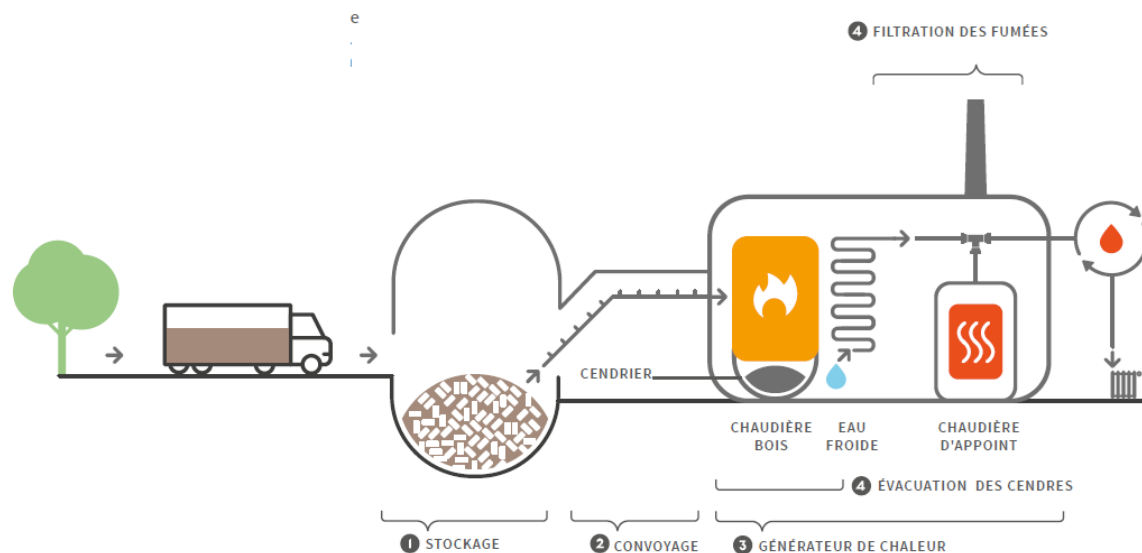
Filières soutenues :

- Bois énergie
- Géothermie (chaud et froid)
- Solaire thermique
- Réseaux de chaleur
- Récupération chaleur fatale



 fondschaleur.ademe.fr

Bois Énergie



1ère source de chaleur renouvelable en France



Ressource de proximité :

- peu de transports, circuits courts
- contribue à la vie économique locale (production, emploi,...)

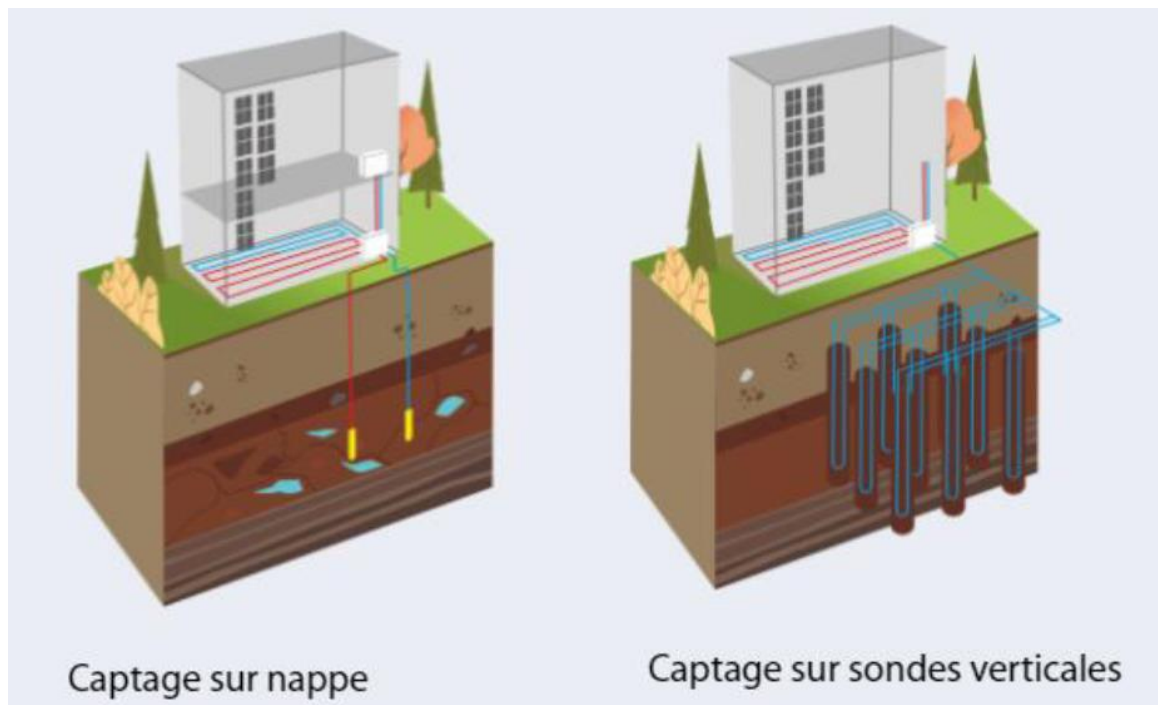
Stabilité des prix du bois



Fonctionnement en base

Demande du foncier de disponible

Géothermie

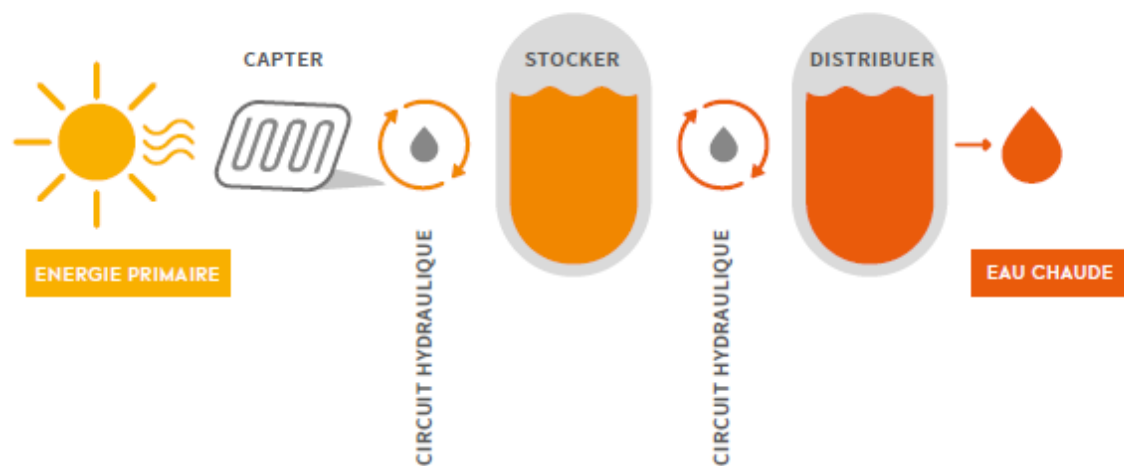


Ressource stable, sans fluctuations
Dispositif discret
Coût compétitif et stable
Rendement énergétique élevé
Chaleur et/ou fraîcheur



Besoins BT

Solaire Thermique

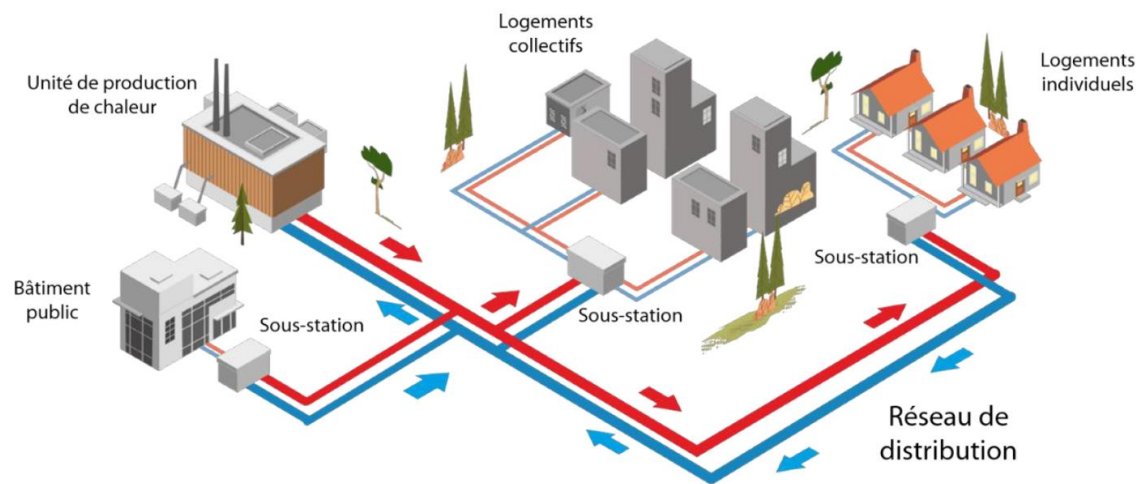


Ressource gratuite et inépuisable
Emissions de CO₂ et de GES très réduites
Efficacité, indépendamment de la géographie



Profil de production : Stockage nécessaire

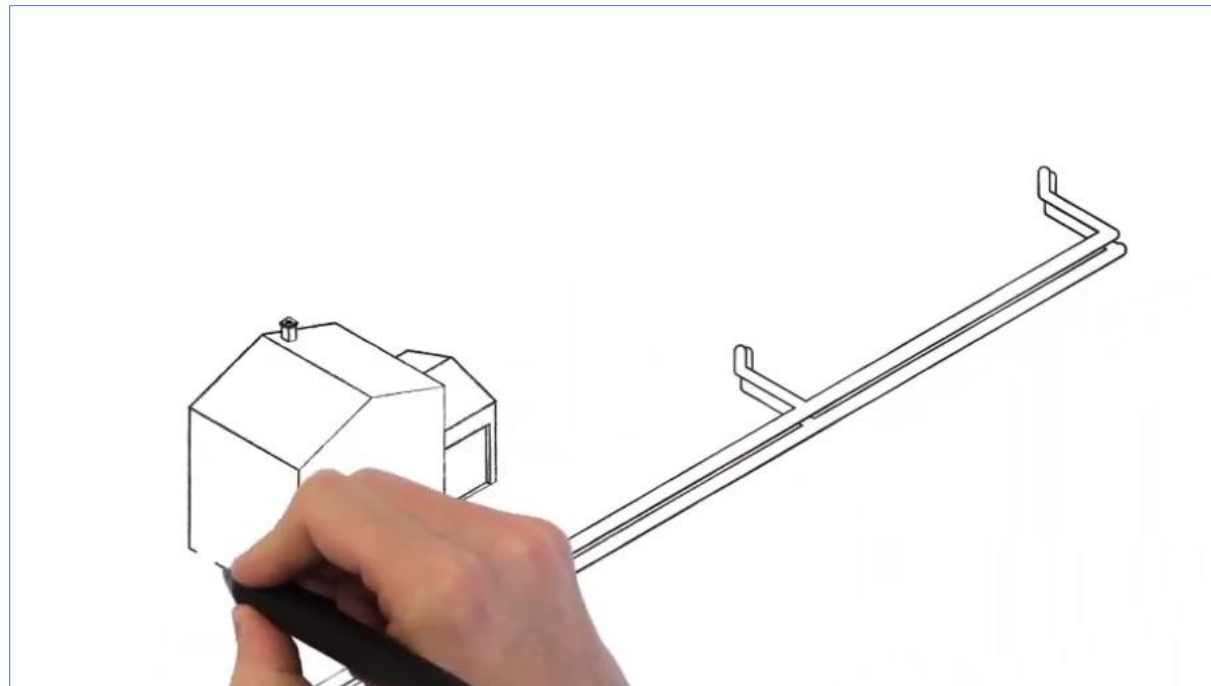
Réseaux de chaleur



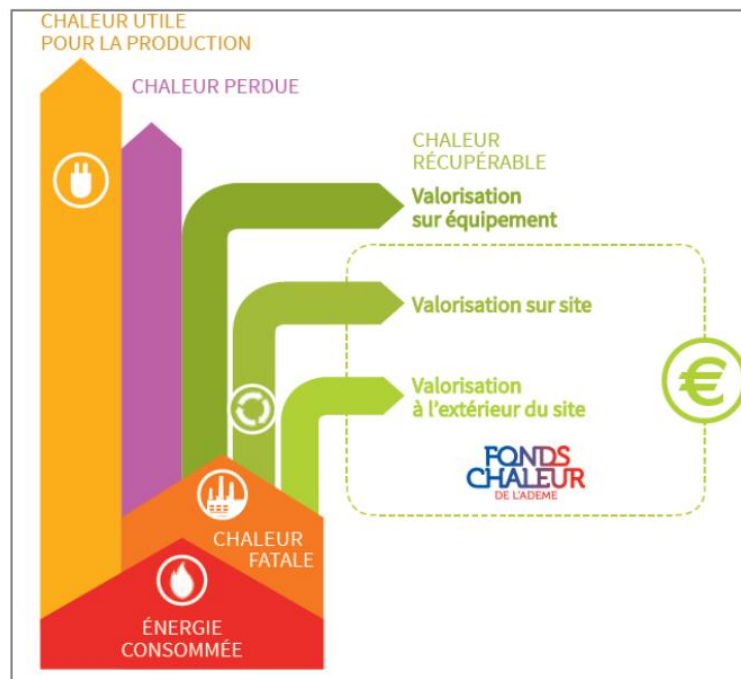
Valorisation multi-chaleur locale
Continuité et facilité d'utilisation
Maîtrise des coûts et compétitivité
Réseau souple, adaptable et mutualisable



Réseaux de chaleur – Vidéo

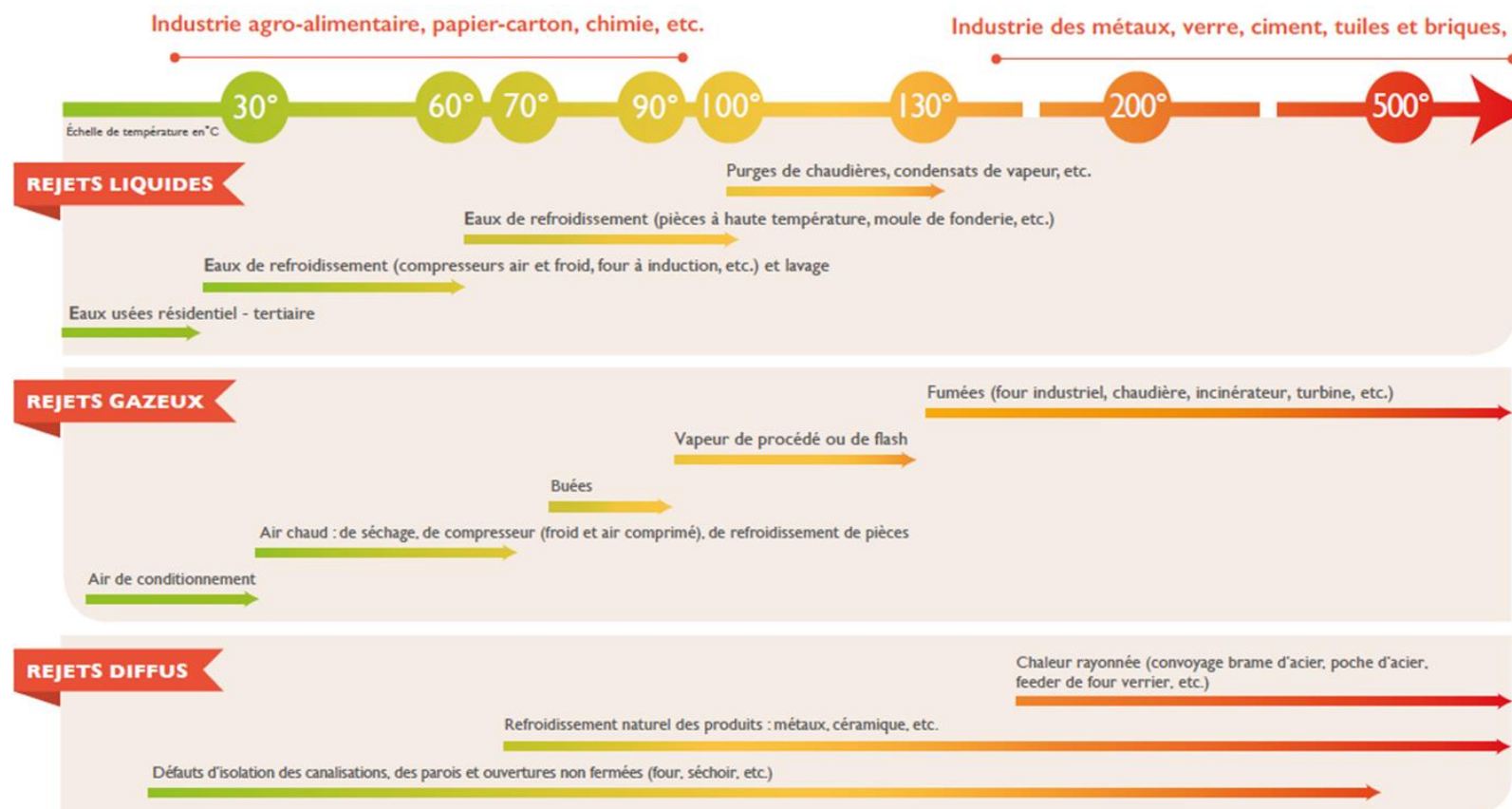


Récupération de chaleur fatale



Il s'agit de chaleur résiduelle issue d'un procédé et non utilisée par celui-ci

Aide à la Récupération de chaleur fatale



Secteurs industriels, origines et caractéristiques des rejets thermiques donnés à titre indicatif.



L'aide financière du Fonds chaleur **(cadre général)** :

- Forfaitaire (€/MWh) à partir de seuils et fonction de la quantité d'EnR valorisée
- ou application d'un taux d'aide
- ou analyse économique des projets (EnR/fossile)

Des critères techniques à respecter par filière

Performance énergétique ou démarche d'économie d'énergie des bâtiments ou process concernés

Toujours conditionnée à la présentation de résultats (comptage)

Cumul (articulation) avec CEE possible selon filière et modalité d'aide (forfait ou analyse éco)

En amont des investissements, réalisation de pré-faisabilité gratuite par les animateurs EnR dans les territoires et financement des études de faisabilité

Cahier des Charges à respecter / BE intervenants qualifiés RGE

Taux de subvention : TPE-PME
60% / GE 50%

Et dès le 1^{er} MWh... avec le dispositif COT EnR Contrat d'Objectif Territorial de Développement des EnR

Principe :



1

L'engagement de l'opérateur territorial sur un nombre d'opérations et sur un niveau de production d'énergie renouvelable, via un accord-cadre.



2

Un soutien financier à l'opérateur territorial pour la mise en place des actions de mobilisation et d'accompagnement technique des porteurs de projets du territoire.



3

Un accompagnement financier individualisé destiné aux maîtres d'ouvrages publics et privés porteurs de projets d'installations d'énergies renouvelables.



Contrat d'Objectif Territorial de Développement des EnR, en images...



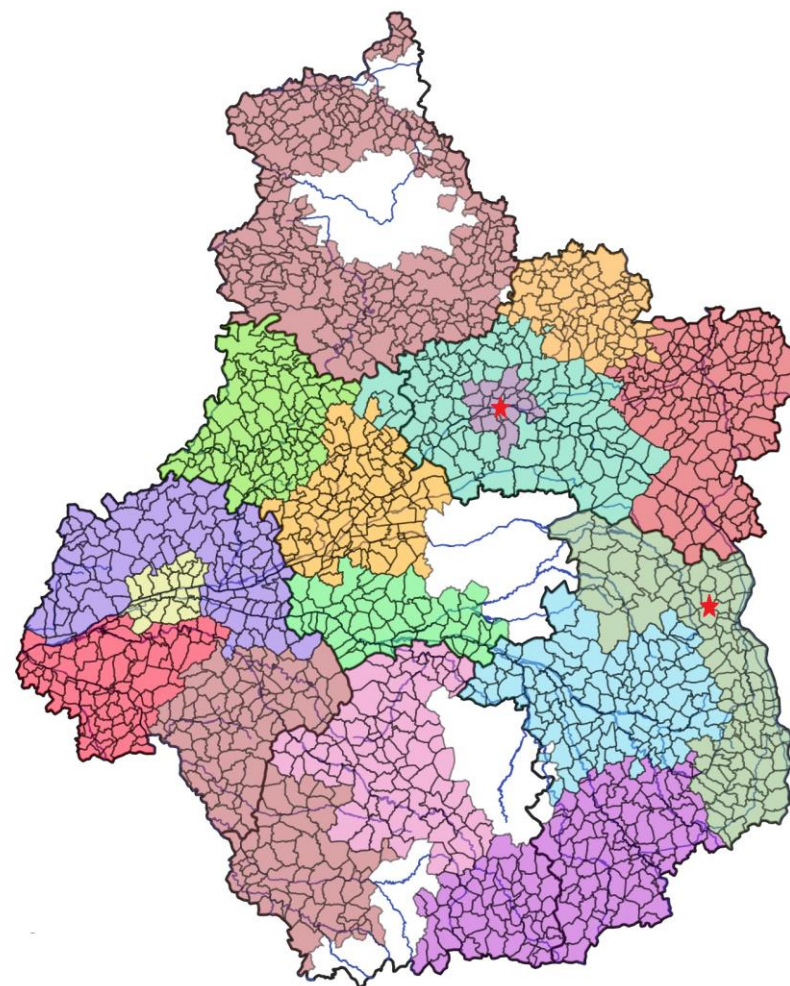


Couverture du dispositif COT EnR



Subvention : 45 % de l'investissement
(bois, géothermie, solaire, etc..)
Collectivités, Associations
Entreprises éligibles

Subvention : jusqu'à 60 % pour la réalisation de l'étude de faisabilité préalable



Territoires COT ENR

- Centre-Cher
- Centre-Nord-Indre
- Pays des Châteaux
- Vallée du Cher - Romorantinois
- Est-Loiret
- Deux Touraine
- Sud-Berry
- Territoires ruraux de l'Orléanais
- Tours Métropole
- Pays Vendômois
- PICC
- Brenne Lochois
- Beauce Gâtinais en Pithiverais
- Energie 28
- Est Cher
- Orléans Métropole

★ ★ **Négociations en cours**

Ils l'ont fait avec le Fonds chaleur en Centre-Val de Loire !

- Biomasse (bois énergie)

SKF France (37)



GAEC Coladan (45)



Agronergy –EHPAD Dry (45)



Laiterie Rians (18)



Château Laborde Saint-Martin (41)



Commune de Droué (41)



- Réseau de chaleur

Neuillay les Bois (36)



Le Blanc (36)



Châteaudun (28)



Ils l'ont fait avec le Fonds chaleur en Centre-Val de Loire !

- Géothermie

Caudalie (45) : nappe



Agora – Beaugency (45) : nappe



Saint Maurice sur Fessard (45) : sondes



Orchidium (41) : nappe



Siège Caisse d'Épargne (45) : nappe



- Récupération chaleur fatale

Papeterie Palm (37) : échangeurs de chaleur



- Solaire thermique

Malteries d'Issoudun (36)



OPAH de l'Indre (36)





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Merci pour votre
attention**

Toute l'ADEME sur :

www.ademe.fr

www.centre.ademe.fr



David MAGNIER - Coordinateur de Pôle dépt. 18/36/45

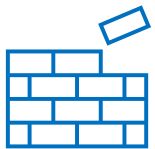
david.magnier@ademe.fr

02 38 24 09 12

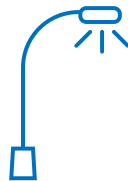
ADEME Centre-Val de Loire

Les dispositifs de soutien de la Région pour agir pour la transition

Webinaire d'information
22 mars 2023

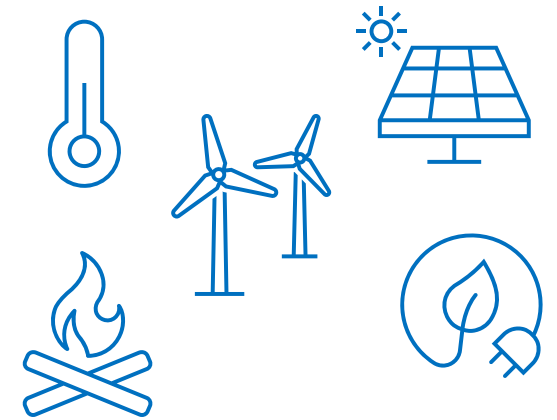


**Isolation des
bâtiments
publics**



**Rénovation
énergétique de
l'éclairage public**

**Développement
des ENR
thermique et
électrique**



Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale



Un dispositif de contractualisation entre la Région et les territoires pour accompagner et soutenir les projets de développement local dans de nombreux domaines : économie, équipements sportifs, équipements culturels, mobilité douce, tourisme, biodiversité, transition énergétique, ...

ACTUELLEMENT

- 400M€ sur une génération
- Contrat sur 6 ans
- Echelle : Pays / PETR / parfois EPCI
- Minimum **20% des crédits pour la transition** et 5% en faveur de la biodiversité

REFONTE EN COURS

- Application progressive à partir de mi-2023
- Maintien de l'enveloppe de 400M€
- Contrat sur 3 ans
- Echelle : EPCI
- Minimum **40% des crédits pour la transition** et 10% en faveur de la biodiversité
- Nouvelles thématiques : économie circulaire, îlot de fraîcheur urbain, renaturation, ...

Changement au fil de l'eau à la fin des contrats en cours

Effacité et sobriété énergétique dans les CRST

PLAN ISOLATION BATIMENTS PUBLICS

- Travaux de rénovation thermique
- Audit énergétique obligatoire
- Atteinte de la classe B (à défaut C avec gain minimal attendu)
- ✓ 50% de subvention
- ✓ Bonification possible (classe A, biosourcés, chauffage bois)

FILIERE BOIS ENERGIE

- Matériel et aménagements liés à la transformation, stockage, conditionnement du bois énergie
- ✓ 40% de subvention pour les collectivités
- ✓ Agriculteurs éligibles également

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

- Suppression/remplacement de matériel énergivore
- Audit préalable obligatoire
- Réduction attendue minimale de 50% de la consommation énergétique
- ✓ 30% de subvention
- ✓ Bonification si extinction nocturne

GEOOTHERMIE

- Mise en place d'une installation géothermique + émetteurs basse température
- Étude préalable obligatoire
- ✓ 50% de subvention
- ✓ Cumul possible avec les aides ADEME – 70% max

Pour en savoir plus sur les CRST

Identifier le **chargé de développement local qui accompagne et suit la mise en œuvre du CRST** (carte + coordonnées + contrat téléchargeable) :

<https://www.centre-valde Loire.fr/agir/valoriser-le-territoire/les-contrats-regionaux-de-solidarite-territoriale>

Cahier des charges de l'étude thermique obligatoire pour le plan isolation (**répond également aux attentes du Fonds Vert**) :

<https://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2022-03/CDC-ECB-version-fevrier-2022.pdf>

Encourager le développement des projets ENR citoyens

1€ Région / 1€ Citoyen

- dispositif de **soutien financier** aux porteurs de projets de production d'ENR coopératifs et citoyens ancrés dans une démarche territoriale
 - Accompagnement **de la phase d'émergence à la phase de construction** : aide à la mobilisation / aide à la décision / aide à l'investissement
 - **Sociétés locales, coopératives et citoyennes de production d'ENR** : créées par des citoyens collectivités et acteurs locaux, ceux-ci participant financièrement au capital de la société à hauteur de 50% minimum et étant impliqués a minima à 51% dans la gouvernance.
- ✓ Types d'ENR soutenus :
- **ENR électrique** : photovoltaïque ; éolien (*hors projets bénéficiant d'un tarif de rachat réglementé*);
 - **ENR thermique** : géothermie, biomasse, solaire,
 - **Méthanisation**
- ✓ En phase d'investissement : prime à la participation citoyenne -> subvention d'investissement à hauteur de 1 € Région pour 1€ citoyen

Infos et contacts : <https://www.centre-valde Loire.fr/energie-renouvelable-1-eu-citoyen-1eu-region>

Projet LIFE_LETSGO4CLIMATE

Objectifs :

- Décentraliser la gouvernance de l'énergie
- Faire monter en compétence des collectivités
- Augmenter la production d'énergie renouvelable
- Diminuer la consommation énergétique
- Développer et promouvoir des outils d'aide à la décision

Une démarche coordonnée par la Région :

- Diagnostic
- Formation des acteurs relais : 2 modules de formation à la transition
- Actions de sensibilisation à la sobriété : ateliers citoyens, conversations carbone, défis, spectacles, ...

18 territoires au total, 12 déjà engagés dans la démarche, **recrutement des 6 derniers territoires en cours** par AMI jusqu'au 14 avril 2023

Infos : https://www.life-letsgo4climate.eu/actualites/deuxieme-appel-a-manifestation-dinteret-du-projet-life_letsgo4climate/



La Poste accompagne la Politique publique
sur les enjeux de transition énergétique

Pourquoi La Poste ?

Le contexte

Le secteur du bâtiment représente 45% de l'énergie consommée en France.

Les 2/3 sont consommés par le secteur résidentiel.

La loi Climat et Résilience de l'été 2021 est venue renforcer la politique publique de rénovation énergétique.

Plus récemment, face au contexte international, les plans de résilience et de sobriété énergétique conduisent à accélérer l'action et viser une baisse de la consommation d'énergie de 10% d'ici 2 ans.

La Poste au cœur de la rénovation énergétique

Engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche volontariste de réduction de son empreinte carbone, La Poste a développé des solutions internes et des **savoir-faire** dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments.

Face à l'enjeu de massification de rénovation énergétique des logements, elle a choisi de mettre son expérience au service de cette politique publique en développant des **solutions innovantes et efficaces** pour accompagner les collectivités dans ce domaine.

La Poste dispose de nombreux atouts

Une forte présence territoriale avec 65 000 facteurs qui entretiennent avec les particuliers une relation privilégiée de proximité et de confiance.

Un attachement au service public, faisant de La Poste un acteur incontournable et légitime pour relayer des messages de politique publique.

Une connaissance des Territoires approfondie grâce notamment à sa base adresse nationale.





Illustration à travers 2 initiatives





Baisse les
WATTS

Une proposition de valeur construite autour de 3 piliers...

Ce Programme propose un **dispositif gratuit de formation** et d'**accompagnement personnalisé** permettant, via des **Fiches Actions**, de réaliser des premiers **écogestes** et des **lères économies d'énergie**.



Carnet de bord Energie

Une **estimation d'économies d'énergie** et des **recommandations d'actions concrètes** adaptées aux métiers



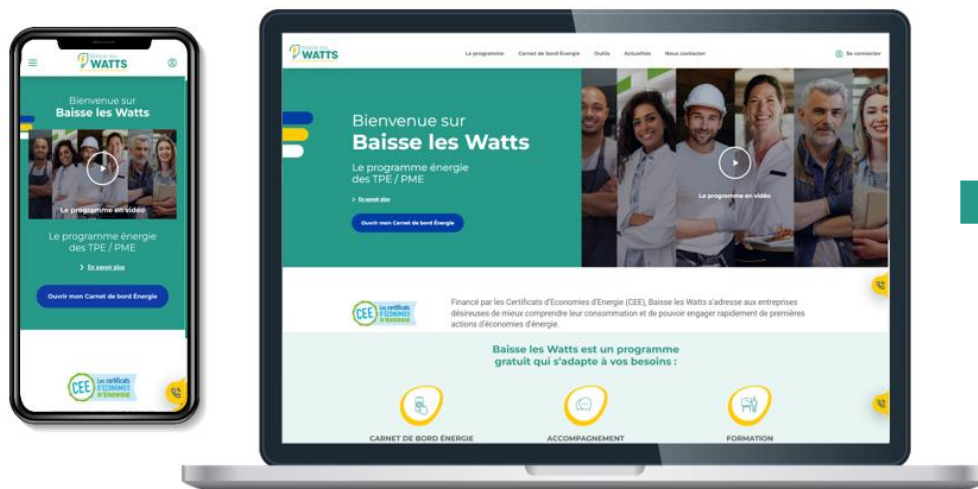
Accompagnement

Un **conseiller accompagne** par téléphone tout au long du parcours



Formation

Des parcours de formation **adaptés à la situation et modulable** selon les disponibilités (en présentiel ou à distance)



Et en complément sur la plateforme

- Un **espace Actualités** avec nombreux contenus, articles et ressources par thématique.
- Un **espace Outils** pour comprendre, **par filière**, les enjeux énergétiques et connaître les aides financières.

À qui s'adresse le programme ?

Ensemble des TPE / PME parmi **14 filières métiers**^(*) représentant 3,9M de TPE / PME soit 5,1M d'établissements

Cafés & restaurants ^P (Traditionnels, rapides, vente à emporter, ...)

Hébergements ^P (Hôtels, campings, locations, ...)

Artisanat alimentaire ^P (Boulangers, pâtisseries, bouchers, ...)

Petits commerces alimentaires ^P (Alimentations générales, supérettes, épiceries, ...)

Commerces non alimentaires ^P (Electroménager, meubles, vêtements, ...)

Services de proximité ^P (Réparation, garagistes, soins, blanchisseries, ...)

Santé (Médecins, hôpitaux, hébergement médicalisés & sociaux, ...)

Enseignement (Ecoles primaires, secondaires, supérieures, recherche & développement, ...)

Sport, culture, loisirs (Installations sportives, art, musée, film, parcs, ...)

Transports (Routier, ferroviaire, fret, maritime, taxi, déménagement, ...)

Entrepôts (Entreposage & stockage, vente à distance, ...)

Commerces de gros BtoB (Commerces interentreprises alimentaires, biens, matériaux, ...)

Grands commerces alimentaires (Supermarchés, hyper marchés, ...)

Entreprises de services ^P (Agences bancaires, immobilier, conseil, ...)



^P *Filières prioritaires*

*Les entreprises d'autres filières (ou n'étant pas une TPE/PME) et souhaitant s'inscrire peuvent le faire via le formulaire d'inscription sur www.baisselleswatts.fr. Leur candidature sera étudiée au cas par cas et elles seront recontactées par un conseiller Baisse les Watts pour étudier leur situation.

Objectifs et chiffres clés



| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Durée du programme 3 ans 2022 - 2025 | Budget 26 Millions € | Cible Ensemble des TPE/PME (hors industrie) |
|---|---------------------------------------|---|

3 objectifs majeurs

| | | |
|--|-------------------------------|--|
| 245k TPE/PME avec un carnet de bord ouvert | 61k TPE/PME formées | 3,7 TWHC d'économies d'énergie |
|--|-------------------------------|--|

Porteur principal



Porteurs associés



Un programme en 3 grandes étapes

1

30 Novembre 2022

Lancement de la plateforme Baisse les Watts et du Carnet de bord Energie.

2

Janvier 2023

Mise en ligne de nouveaux outils au sein du Carnet de bord Energie (ex : estimation détaillée des gains de consommation énergétique pour chaque écogeste selon l'usage et l'équipement).

3

Mars – Avril 2023

Mise en place des parcours de formation, personnalisés et modulaires (distanciels ou présentiels).



açãohabitat

actionhabitat

Une offre de sensibilisation qui s'appuie sur nos 65 000 facteurs

Principe général

Sur la base d'un ciblage au niveau national ou au sein d'une collectivité, passage du facteur chez les ménages pour sensibiliser à l'efficacité énergétique et informer sur les différentes aides et accompagnements possibles

Les 4 étapes

1 Le ciblage

Ciblage des zones géographiques prioritaires pour la démarche recherchée

2 L'annonce passage

Envoi d'un courrier aux foyers sélectionnés

3 La visite Facteur

- Remise d'un flyer
- Administration d'un questionnaire (10 questions)
- Récupération des coordonnées du ménage
- Prise de RDV

4 La restitution

- Bilan de campagne et remise des résultats du questionnaire sur un portail dédié
- Communication des prises de RDV en temps réel



Cas d'usage

Des campagnes sur mesure pour répondre à vos objectifs

INFORMER

SENSIBILISER

DETECTER

Quelque soit votre objectif sur les enjeux d'efficacité énergétique, l'offre Action Habitat permet d'apporter une réponse et un accompagnement sur mesure avec un interlocuteur unique pendant toute la campagne.



Merci de votre attention

Antoine Brégeon

Directeur marketing Efficacité Energétique
BSCC / Business Unit Nouveaux Services
antoine.bregeon@laposte.fr – 06 64 72 16 46

